

Problème personnel?
Problème familial?
Problème professionnel?

Parlez-en!



Laissez vos coordonnées, un collègue vous rappellera aussi rapidement que discrètement.



«La Fraternité a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres.»

Article 2.01, Statuts et Réglements de la FPPM



Fraternité des policiers et policières de Montréal

Président
Yves Francoeur

Vice-président exécutif Pierre-David Tremblay

Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie Denis Monet

Vice-président aux Relations de travail Martin Roy

Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres Robert Boulé

Vice-président à la Recherche et aux communications Mario Lanoie

Laflûte

Éditeur Mario Lanoie

Coordonnateur
Martin Viau

Collaboratreurs(trices)

Jean-François Cimon Steeve Lagueux Marie-Ève Mazza Kim Rivard

Revision

Conception graphiqu

Quatre-Quarts inc.

Imprimerie Imprimerie R.M. Hébert inc.

La revue «La Flûte» est publiée trois (3) fois par année par la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. (tirage: 8700 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300 Montréal (Québec) H2J IN3 Téléphone: 514 527-4161 Télécopieur: 514 527-7830

«Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle d'articles, clichés, dessins, annonces ou toute autre matière apparaissant dans cette revue est strictement interdite sans l'autorisation expresse de la Fraternité des policiers et policières de Mourteal inc. »



Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québer ISBN 0380-6548

Numéro de convention de Poste-publications: 40011308

Souhaitons-nous une bonne année 2008...

...Parce qu'on va en avoir besoin!

Dans la vie, certaines échéances sont incontournables. En 2007, ce fut le régime de retraite. En 2008, la conclusion du dossier de la *Loi sur la police*, pour lequel nous attendons des modifications depuis plusieurs années, et le renouvellement de la convention collective, qui est échu depuis un an, constitueront les moments forts de l'année. Si vous ne l'avez pas déjà fait, allez lire l'édito du président, en page 7. Vous verrez, nous avons beaucoup de travail sur la planche.



Sur un plan plus personnel, nous vous souhaitons, à vous et aux membres de votre famille, nos meilleurs vœux!

JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE...

MERRY CHRISTMAS AND HAPPY NEW YEAR!

FELIZ NAVIDAD, PROSPERO ANO

Le conseil de direction

- 2 Les nouvelles
- 7 Parole de président
- Les accommodements raisonnables : la position de votre syndicat
- La loi Anastasia: le mémoire de la Fraternité
- 20 Le schéma de couverture : un bilan
- La Loi sur la police sur les plans politique et juridique
- Déonto: Fermeture du dossier Lalonde Girault. Enfin!
- Vos assurances en 2008
- Le taser: une analyse
- CSST: l'utilisation des cônes
- 40 Au musée de la police
- Des nouvelles de l'APPR



www.lepitch.net: de nouveau en ligne

Le 1er septembre dernier, le seul jeu de pitch en ligne revenait sur le réseau, dans une version améliorée et plus stable. Genèse de cette aventure...

Quand deux bons gars se rencontrent, ça peut donner des résultats surprenants. Depuis de nombreuses années, le sergent-détective Jean Nadon se passionnait pour la programmation informatique. Il en avait même fait son passetemps principal. Le sergent Mario Fernandes, quant à lui, se passionnait pour les logiciels multimédia. En août 2006, ils décidaient ensemble de relever le défi de créer un site internet pour jouer au Pitch. «www.lepitch.net» venait de naître.

Le but visé par les confrères Nadon et Fernandes (Ram7 et Macmario sur internet), c'est de permettre aux policiers, actifs ou retraités, à la maison ou en vacances, de jouer au pitch tout en gardant le contact avec les confrères.

La preuve que le pitch est populaire: le 15 novembre dernier, 256 joueurs étaient réunis à la Fraternité pour le tournoi automnal... Salle comble. Le tournoi du printemps aura lieu le 24 avril prochain. **Jean Nadon,** à gauche, et **André Fernandes,** à droite, ont profité de l'occasion pour présenter le site aux participants du tournoi.

Le contenu du site

L'accueil vous offre des liens vers quelques pages intéressantes. Vous pouvez consulter les règles complètes du jeu et un historique avec photos. Une page d'instructions aborde les fonctionnalités du jeu et une foire aux questions (FAQ) répond aux questions fréquentes. Finalement, vous pouvez lire «LE» livre!

Quelques mots sur le jeu

L'option «JOUER» affiche le gestionnaire des tables de pitch. Il n'est pas possible de jouer contre l'ordinateur, tous les joueurs sont des humains comme vous! Vous créez une table et attendez d'autres joueurs ou vous joignez une table déjà ouverte. Vous pouvez chatter en attendant et dès que quatre joueurs sont assis, le jeu commence! Le site gère toutes les possibilités du jeu comme les ours et les « pissettes ».

Une première version est lancée en janvier 2007 et l'engouement est immédiat. Sans publicité, 6 000 visites et 800 parties de pitch auront lieu, toujours dans un environnement en constante évolution. En avril, la décision est prise de fermer le site pour l'été, afin d'améliorer la performance du jeu.

Les concepteurs, qui ne comptent pas leurs heures, tirent la principale satisfaction de leur engagement lorsqu'ils constatent que des liens se forment entre les joueurs et que globalement, ils atteignent leurs objectifs. Le défi à venir : que lepich.net devienne un lieu de rencontre et d'échange entre les membres de nos différentes associations. Parmi les projets pour y arriver : un forum de discussion, restreint aux membres, des statistiques pour chaque joueur, etc.

De quelle façon peut-on vous aider, leur a-t-on demandé: «Soyez patients et indulgents envers nous, nous ne sommes pas des professionnels de l'informatique, c'est notre passe-temps!»

Bonnes parties sur www.lepitch.net 0

L'ajout de nouveaux policiers serait toujours une volonté du ministère de la Sécurité publique

C'est du moins ce que laissait entendre un communiqué émis par le ministère de la sécurité publique, après qu'un article du Journal de Montréal ait laissé entendre le contraire, en octobre dernier.

«Contrairement à ce qui a été véhiculé dans certains médias, peut-on lire dans le communiqué», il n'est aucunement question pour le ministère de la Sécurité publique de refuser l'ajout de nouveaux policiers en vertu du programme fédéral.

Le ministère de la Sécurité publique partage les objectifs de Sécurité publique Canada à cet effet. Il importe cependant de tenir compte du délai de quatre ans pour la formation de quelques centaines de policiers supplémentaires afin qu'ils puissent exercer pleinement leurs fonctions.

Dans l'immédiat, le Ministère compte recevoir le plus tôt possible sa part des sommes substantielles provenant du programme fédéral pour déployer dès maintenant une stratégie visant à contrer les gangs de rue, la contrebande d'arme à feu, la cybercriminalité et le crime organisé, stratégie qui pourrait ultimement comprendre un ajout d'effectifs policiers. L'objectif étant de favoriser un impact plus rapide sur la sécurité de la population. Rappelons que ces priorités correspondent à celles du gouvernement fédéral.

En terminant, mentionnons que les discussions ont débuté en ce sens entre le ministère et ses homologues fédéraux.»

En clair, le ministère entend utiliser l'argent du fédéral pour d'abord remplir ses engagements dans le dossier des gangs de rue et de la cybercriminalité... L'ajout de nouveaux policiers viendrait, on le suppose, dans un deuxième temps. Un dossier à suivre!

Dépôt du Rapport annuel de gestion du Commissaire à la déontologie policière

C'est sans tambour ni trompette que le Commissaire à la déontologie a déposé cette année son rapport annuel, en octobre dernier.

On y apprend entre autres que:

- 1 371 plaintes ont été portées comparativement à 1 381 pour l'exercice précédent. Il est important de noter que ce chiffre inclut un très grand nombre de dossiers qui ont été fermés après un examen préliminaire de la plainte, par exemple, parce qu'elle était frivole ou prescrite ou que le plaignant refusait de collaborer, etc. Or, il s'agit de 56.4% des dossiers.
- Il y a donc eu 598 plaintes recevables qui ont permis d'enclencher réellement le processus déontologique pour l'ensemble des policiers du Québec. L'an passé, le nombre

de plaintes recevables avait été de 579, alors qu'il avait été de 649 en 2004-2005. Il y a donc une relative stagnation du nombre des plaintes recevables.

- 37.9 % des 1 371 plaintes visaient des policiers du SPVM (36.7 % en 2005-2006). Là encore, il y a stabilité.
- 505 dossiers sur 598 ont été référés en conciliation et une entente est intervenue pour 85.2 % d'entre eux.
- 114 dossiers ont été référés en enquête et 95 d'entre eux ont été fermés à son issue.
- Il y a eu 59 citations visant 88 policiers. Plus précisément, le SPVM était visé par 23 citations concernant 33 policiers, une diminution par rapport à l'exercice précédent où on comptait 34 citations concernant 67 policiers. 6



Gestion des interventions en sécurité publique

Plus de clarté s'il-vous-plaît...

Le manque de clarté dans la gestion des interventions serait la plus grande menace à la sûreté nationale et à la sécurité publique au Canada. Telle est la réponse préoccupante à la question que le Conference Board du Canada, organisme à but non lucratif spécialisé dans la diffusion et l'analyse de données économiques, politiques et managériales, a récemment posée à plusieurs leaders des secteurs public et privé concernés par ces questions.

Pour établir son rapport intitulé *A resilient Canada: Governance for National Security and Public Safety,* l'organisme a analysé divers incidents récents, allant des catastrophes naturelles aux attaques terroristes, afin de mettre en relief les leçons que le Canada pourrait en tirer. Après avoir réalisé des entrevues avec les acteurs de première ligne et consulté les rapports et documents se rapportant à ces incidents, ses experts ont établi six principes organisationnels et fait plusieurs recommandations, à commencer par celle de reconnaître les déficiences actuelles.

S'entraîner ensemble

L'organisme constate que la sûreté nationale et la sécurité publique au Canada dépendent de plus en plus de la capacité de coordonner les actions d'une multitude d'organisations, dont un nombre croissant d'entreprises privées. Outre les six principes clés préconisés, l'une des choses les plus importantes que le Canada pourrait faire pour améliorer sa capacité de réaction serait d'inciter toutes ces organisations à faire des exercices d'entraînement ensemble. À cet égard, le Conference Board suggère de s'inspirer des exercices TOPOFF américains, exercices nationaux, multijuridictionnels, obligeant plusieurs agences à intervenir en très peu de temps afin d'habituer les hauts fonctionnaires à répondre à une attaque terroriste d'envergure.

Pour l'organisme, il ne fait aucun doute que le Canada fait lui-même face à des dangers plus fréquents ou plus probables que par le passé, catastrophes naturelles, actes de terrorisme, pandémies, entre autres drames ayant pris des vies et détruit des communautés ces derniers temps, et que le besoin de coordination croîtra au fur et à mesure que ces dangers se multiplieront et s'intensifieront.

L'éventail des organisations devant travailler ensemble dépasse de loin celui des premiers intervenants habituels que sont les policiers, les pompiers et les unités d'urgence. Il inclut un nombre croissant d'entreprises privées et d'organisations dépendant de divers paliers de gouvernement. Sans une gestion efficace de l'ensemble des interventions, il devient difficile de fournir une réponse adaptée.

Tous les acteurs interviewés ont semblé parfaitement conscients que toute déficience dans les relations entre ces organisations pourrait accroître l'impact d'un incident menaçant la sûreté nationale ou la sécurité publique.

Six principes clés

Selon le Conference Board, les six principes clés pour assurer d'une réponse collective efficace sont les suivants:

- Leadership et responsabilité de chacun clairement définis et reconnus.
- 2. Coopération et coordination satisfaisantes de tous les acteurs
- Disponibilité des moyens requis pour que chacun puisse jouer le rôle attendu de lui.
- Échange fréquent, clair et sans entraves de renseignements fiables entre les acteurs et transparence dans les communications avec le public.
- Déroulement des interventions selon un ordre juste, en donnant la priorité aux individus et aux organisations qui en ont le plus besoin ou dont le rôle est primordial.
- Formation continue pour que tout problème détecté fasse rapidement l'objet d'un changement dans les façons de faire.

Parmi tous les cas étudiés, du 11 septembre 2001 jusqu'à l'ouragan Katrina en passant par l'épisode du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) à Toronto en 2003, partout où les intervenants des secteurs public et privé ont pu se préparer et s'organiser en fonction des ces principes, il ressort qu'ils ont su déployer les moyens requis plus rapidement et plus efficacement.

Il est donc capital que ces principes se traduisent par la mise en place de structures de gestion qui facilitent les actions coordonnées. Qu'il s'agisse de menaces prévisibles, parce que récurrentes, comme des tremblements de terre ou des ouragans, ou de menaces aléatoires comme une attaque terroriste, l'organisme assure

que les mêmes principes fournissent une excellente base pour concevoir une structure de gestion efficace.

Autre élément indispensable d'une réponse satisfaisante, la souplesse, car les urgences évoluent généralement de manière imprévisible. Enfin, le ciment de ces principes, c'est la confiance mutuelle. Les organisations et les individus peuvent établir et entretenir cette confiance en s'entraînant ensemble régulièrement. On n'échange pas des cartes d'affaires au beau milieu d'une urgence, rappelle le Conference Board. Il est extrêmement important que les gens appelés à s'épauler en situation de crise aient déjà l'habitude de collaborer dans des circonstances similaires.

Vient de paraître



Traité de sécurité intérieure, sous la direction des professeurs Maurice Cusson, Benoît Dupont et Frédéric Lemieux, aux Éditions HMH, collection Droit et criminologie.

Il s'agit d'un ouvrage colossal de plus de 700 pages, divisé en 45 chapitres rédigés par pas moins de 37 collaborateurs du monde universitaire québécois et européen. Vous y trouverez des textes sur à peu près tous les

aspects de la très large question de la sécurité intérieure, textes qui ont comme caractéristique commune de présenter un état de la situation, une description de la pensée ambiante. Assurément un ouvrage de référence important... \bigcirc

Viendrez-vous en croisière avec nous cet hiver?

Le Club COOP des policiers et des policières de Montréal organise cet hiver une deuxième croisière. L'accompagnateur du groupe sera M. Marcel Chaumont, secrétaire de la coopérative. Le départ est prévu pour le 9 février 2008. La destination : les caraïbes. Trente cabines pour deux personnes ont été réservées. Pour plus de renseignements, communiquez avec Madame Louise Desrosiers du Club voyages Lajeunesse au 514 381-5365.



Une partie du groupe de l'an dernier, à la plage : Robert Caplette, policier retraité, Diane Bégin, Lise Cournoyer, Gilles Legault de la Coop, Sylvie Lambert, Michel Huguenin (policier actif), Louise Chaumont, Marcel Chaumont de la Coop, Lyne Girard et Gilles Cimon (policier actif).

Un message de notre partenaire: Beaucage Mercedem Assurances inc.

Notre partenaire assurances,
Beaucage Mercedem Assurances
inc., tient à vous transmettre ses
meilleurs vœux pour l'année 2008.
Le président de l'entreprise, Benoît
Beaucage, vous rappelle que son
entreprise consent aux membres et
au personnel de la Fraternité un prix
qui égale la prime de la compétition,
moins 5 %. Il s'agit d'une offre
unique sur le marché. Encouragez
notre partenaire!!!



La 41^e journée des fèves au lard Une autre réussite



Lors de la tournée traditionnelle, le vendredi 28 septembre, au PDQ 16: **Yves Francoeur**, président de la Fraternité, le directeur du SPVM, **M. Yvan Delorme**, l'agente sociocommunautaire **Carlota Santos**, le président d'honneur de cette 41e journée, **Rodger Brulotte**, l'agente sociocommunautaire **Nathalie Grenier** ainsi que le responsable de la Sécurité publique à la Ville de Montréal, **Claude Dauphin**.

Le 28 septembre dernier, six mois de travail au siège social de la Fraternité et dans la plupart des postes de quartier du SPVM ont résulté en une excellente cueillette de fonds pour les plus démunis.

Pas moins de 18 016 repas de fèves au lard ont été livrés en 90 minutes, partout à Montréal. Cela a permis de ramasser près de 100 000 \$, dont 60 000 \$ seront versés à des organismes désigné par les postes de quartier et autres groupes de travail qui ont participé activement à la vente des repas.

Près de 40 000 \$ seront remis au cours de la prochaine année par le Fond humanitaire de la FPPM à des associations ou des groupes d'entraide qui travaillent principalement sur le territoire de la Ville de Montréal.

La Fraternité tient à remercier l'ensemble des policiers et des policières qui s'impliquent dans cette levée de fonds, de même que le président et les co-présidentsd'honneur, Rodger Brulotte, Yvan Delorme et Yves Francoeur.

Un gros merci à nos commanditaires : Les fèves Héritages, Weston Gadoua, Discount Location, Parmalat, Les Rôtisseries St-Hubert, Shell Canada ainsi que l'Imprimerie R.M. Hébert. •



YVES FRANCOEUR PRÉSIDENT



Renouvellement de la convention collective

À la recherche d'un peu plus de discernement...

n ce 26 novembre 2007, au moment où s'engagent véritablement les négociations en vue du renouvellement de la convention collective, autant vous le dire franchement: à ce jour, le Conseil de direction de la Fraternité ne voit pas beaucoup de lumière au bout du tunnel.

La seule chose qui est certaine, c'est que ça grince des dents du côté des policiers et des policières, qui s'attendent légitimement à une position plus nuancée et à plus d'ouverture de la part de l'employeur.

La proposition de la Ville de Montréal est bien connue: 0-2-2-2. Perte de pouvoir d'achat assurée. Le maire et le Comité exécutif ont décidé de mettre tout le monde dans le même panier, peu importe si le travail s'est densifié, peu importe si les risques encourus ou la complexité des tâches se sont accrus au cours des dernières années, peu importe s'il manque de personnel...

C'est l'équarrissage pour tous : pas de nuances, pas de discussion, pas de discernement, pas de confrontation avec la réalité. Bref, pas de négociation.

Ce qui est fascinant dans cette histoire, c'est qu'au moment du Sommet de Montréal, en 2002, on nous a rebattu les oreilles à qui mieux mieux quant à l'importance que l'on entendait dorénavant accorder au capital humain, à sa valorisation et à sa motivation.



Mais voilà le travail: à la première véritable négociation en vue du renouvellement des conventions (la précédente était fortement encadrée par la loi sur les fusions), la seule idée qu'auront trouvé le maire et ses collègues pour mettre en pratique leurs beaux idéaux, c'est de venir chercher du cash dans nos poches. Le capital humain désinvestira dans la motivation des employés, mais bien sûr, on s'attendra quand même à un rendement extraordinaire...

L'heure des vraies questions sonnera bientôt... Combien de temps discuterons-nous avec un négociateur qui a les deux mains attachées dans le dos? Combien de temps pourra-t-il rester crédible à nos yeux?

Au cas où cela pourrait encore porter fruit, il me semble utile de rappeler à nos élus que les policiers et policières montréalais travaillent dans **la** métropole du Québec.

Ils affrontent des situations qui, par leur régularité, leur intensité et leur complexité, rendent leur travail de plus en plus exigeant, d'année en année. Pensons seulement aux gangs de rues, aux groupes de jeunes marginalisés, aux problématiques de l'itinérance et de la santé mentale, qui teintent la vie quotidienne de nos membres. Pensons aux 1 300 services d'ordre qu'ils doivent assurer pour que Montréal, «ville festive», puisse gagner sa place de métropole culturelle. Pensons au Montréal sous-terrain, dont il faut assurer la sécurité, à la lutte au terrorisme, à la criminalité qui sans cesse se raffine et de complexifie avant de se répandre, et il me semble que ces quelques considérations devraient suffire pour qu'à l'hôtel de ville, on fasse preuve d'un peu plus de discernement, d'un peu plus de bonne volonté.

Serons-nous entendus?





Accomodements raisonnables

« Il faut privilégier une balisée à l'immigration

Voilà l'essentiel du message que la Fraternité des policiers et des policières de Montréal a fait parvenir aux deux présidents de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodation reliées aux différences culturelles, les sociologues Gérard Bouchard et Charles Taylor.

Nous reproduisons ici intégralement le texte du mémoire.

essieurs les présidents, merci de nous lire. La Fraternité des policières et des policières de Montréal est un syndicat.

C'est en 1918 que les policiers de Montréal ont commencé à s'organiser pour pouvoir négocier collectivement leurs conditions de travail.

Quatre-vingt-dix ans de syndicalisme auront produit, parfois de concert avec les pratiques de gestion de nos patrons, mais parfois aussi à la suite de négociations soutenues de notre part, un corps policier dont les membres sont devenus de vrais professionnels de la sécurité publique.

À maintes reprises au cours de notre histoire avons-nous eu à revendiquer fortement que les policiers et les policières soient mieux formés pour faire face à l'environnement de plus en plus complexe où on leur demandait d'intervenir.

Les Montréalais et les Montréalaises bénéficient aujourd'hui de cet engagement à l'égard de la formation et du professionnalisme.

Nous comptons en 2007 plus de 4400 membres, dont 29% de femmes. Notons qu'il y a à peine un peu plus de 25 ans, elles étaient absentes de nos rangs.

Les statistiques du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) font également état d'une présence de 300 policiers et policières issus des communautés culturelles (2006), pour employer cette expression. Cela ne pose aucun problème à quiconque. Pour nos membres, la seule chose qui importe, c'est de pouvoir s'appuyer sur les connaissances et compétences

de partenaires ou de collègues de patrouille ou d'enquête qualifiés, indépendamment de leur origine ethnique.

La Fraternité a toujours soutenu les programmes de recrutement dédiés aux membres des communautés culturelles, parce qu'elle est bien consciente qu'il est opportun que le SPVM soit représentatif de l'ensemble de la population montréalaise, autant que faire se peut.

C'est donc dire que le corps policier montréalais sait s'adapter aux changements et qu'il évolue à la même vitesse que les autres sphères de notre société.

Vous nous permettrez dans ce mémoire de témoigner bien modestement de ce dont nous sommes conscients dans notre pratique policière en ce qui a trait, largement, aux accommodements raisonnables et aux pratiques d'intégration des immigrants.

Vous nous permettrez également de faire d'abord un détour sur les questions du racisme ou du profilage racial, qui sont trop souvent évoquées, à notre avis, quand on parle du travail des policiers. Relativiser certaines perceptions est important si l'on veut faire en sorte que vous ayez une vision juste de la réalité.

ouverture mieux et aux immigrants...»

Le travail des policiers: une affaire de principes

Posons quelques balises... Au Québec, les services de police municipaux sont entre autres régis par les articles 48(1) et 69 de la *Loi sur la police* qui prévoient ce qui suit:

«48. Mission. Les corps de police, ainsi que chacun de leurs membres, ont pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime et, selon leur compétence respective énoncée aux articles 50 et 69, les infractions aux lois ou aux règlements pris par les autorités municipales, et d'en rechercher les auteurs.»

«69. Compétence. Chaque corps de police municipal a compétence, sur le territoire de la municipalité à laquelle il est rattaché ainsi que sur tout autre territoire sur lequel il assure des services policiers, pour prévenir et réprimer les infractions aux règlements municipaux.

[2000, c. 12, art.69] »



À la lecture de ces éléments, il est facile de saisir que les fonctions des policiers et policières sont nombreuses. Le devoir général de préserver la paix et l'ordre est prévu dans plusieurs lois qui contiennent des dispositions à caractère pénal, selon l'acception la plus large du terme. Les policiers interviennent dans des «situations problèmes».

Afin d'exercer adéquatement leur rôle et leurs pouvoirs établis par les lois, les policiers et policières devront notamment intercepter, arrêter des personnes, procéder à des fouilles, perquisitions et saisies, le tout constituant l'essentiel des moyens «répressifs » mis à la disposition des forces policières par l'État. Nous pouvons ajouter

que la fonction première de la police dans notre système de justice à caractère accusatoire est de mener des enquêtes et de porter des accusations, s'il y a lieu de le faire. L'État, par les avocats à son emploi, prend le relais de la conduite de la poursuite.

Les forces policières sont soumises au respect des règles de droit applicables au Québec et au Canada. Notre système démocratique quant à lui repose sur le principe fondamental de la primauté du droit. En dernier ressort, il reviendra toujours aux tribunaux de trancher quelque débat juridique que ce soit, notamment ceux qui porteront sur la nature et la qualité des interventions policières.



Ajoutons à ces éléments «l'esprit» des dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Charte des droits et libertés de la personne, et vous comprendrez que les policiers et les policières sont chargés, au nom de la collectivité, de faire respecter un grand nombre de lois et de règlements, et de le faire de façon uniforme avec tous et chacun.

Il n'est pas question pour nous que les citoyens et les citoyennes d'Hochelaga-Maisonneuve ou de Montréal-Nord soient traités différemment quand il s'agit de faire appliquer une loi ou un règlement dans une perspective de sécurité publique.

À nos yeux, les pratiques policières reconnues qui nous permettent d'interpeler un citoyen dans Centre-Sud doivent être appliquées exactement de la même façon à Côte-des-Neiges, et vice versa.

À défaut d'une telle rigueur, c'est à un double standard que les Montréalais devront faire face.

Certains groupes de pression qui représentent les membres de certaines communautés culturelles n'hésitent jamais à brandir le spectre du profilage racial ou du racisme quand un des leurs a maille à partir avec les autorités policières.

Pourtant, la même intervention dans un quartier majoritairement blanc et francophone ne fera pas les manchettes...

S'il est parfaitement concevable qu'une norme découlant de l'application d'une loi puisse faire l'objet d'un accommodement citoyen ou juridique, pour reprendre les notions de votre document de consultation, il est à nos yeux impensable que l'application des lois par les policiers et policières, lors d'une intervention policière, puisse faire l'objet de tels accommodements.

Les policiers n'ont pas à moduler leurs interventions en fonction de la religion ou de la composition des groupes ethniques des quartiers. S'il faut «vider» les abords d'une station de métro, parce que les Montréalais commencent à avoir peur d'y circuler, ils doivent pouvoir le faire de la même façon dans tous les quartiers, peu importe qui occupe les abords de la station.



À nos yeux, consentir à l'aménagement d'un lieu de prière dans une école est une chose.

Mais consentir au relâchement des pratiques policières dans certains quartiers où la criminalité est plus grande, sous prétexte que les citoyens interpelés sont membres d'une même communauté culturelle qui habite le quartier en forte concentration, c'est tout autre chose, et nous nous y opposons.

C'est pourtant ce que demandent, sans peut-être en avoir parfaitement conscience, les groupes de pression qui se spécialisent dans le «dépistage» de ce qu'ils croient être du profilage racial.

Profilage racial VS profilage criminel

Les policiers et les policières sont formés pour intervenir en fonction de méthodes de travail légitimes et précises. Quiconque n'aurait lu qu'un roman policier comprendra que le profilage criminel est une de ces méthodes de travail légitimes et précises. Elle consiste, pour un policier, à rechercher un suspect à partir de caractéristiques physiques ou opérationnelles déjà observées. Or cette activité comporte intrinsèquement la possibilité de s'adresser à la mauvaise personne. Cela ne cause aucun problème quand la personne interpelée coopère, quitte à porter plainte par la suite si le policier ou la policière n'a pas respecté les règles de l'art.

Un des effets secondaires de la chasse aux sorcières lancée par quelques groupes, c'est que certaines personnes de certaines communautés sont convaincues que les policiers qui leur adressent la parole sont nécessairement racistes, qu'ils n'ont pas le droit de les interpeler ni, en certaines circonstances, de leur demander de s'identifier. Il y a là désinformation.

Pour la Fraternité, il n'est pas question d'accepter que ses membres soient poursuivis individuellement et personnellement (déontologie, Commission des droits de la personne, tribunaux ayant compétence en matière civile) parce qu'ils auront fait leur travail de la même façon que s'ils étaient affectés au quartier voisin.

Pistes de travail...

- À nos yeux, il n'y a pas d'accommodements raisonnables qui puissent être aménagés en matière de sécurité publique. Burka pas burka, les policiers doivent pouvoir fouiller tout le monde, à condition de respecter, bien sûr, les conditions d'encadrement de cette pratique, qui sont les mêmes, peu importe la couleur, la race, la religion, etc.
- Il en va de même pour l'administration de la justice. Les groupes de femmes se sont battus pendant des années pour que la violence conjugale, pour donner cet exemple, soit traitée avec finesse et efficacité par les représentants des forces de l'ordre, et pour que les coupables soient forcés d'affronter tribunaux et sanctions. Il n'est pas question d'accepter que de tels agissements soient traités ailleurs et autrement que par le système de justice en place. Il y aurait là un recul intolérable... Les tribunaux ethnoreligieux sont pour nous à proscrire.
- devant la Loi et l'application uniforme des lois et règlements quand il s'agit de sécurité publique au sens large du terme sont des principes qui devraient notamment être réaffirmés et communiqués aux nouveaux arrivants, aux jeunes et aux membres des communautés culturelles. Il n'y a pas de société qui tienne sans un certain nombre de valeurs communes... Celles-là devraient en faire partie.

La primauté du droit, l'égalité

Les relations avec les membres des communautés culturelles

Ainsi donc, les policiers et policières interviennent sur le territoire de Montréal pour faire respecter les lois.

On estime à au moins un million, à chaque année, le nombre des «actes» policiers effectués sur l'île, que ce soit pour prévenir ou enrayer la criminalité,



donner des contraventions en vertu du Code de sécurité routière, jouer un rôle de médiation lors de conflits ou assurer un service d'ordre (festivals, manifestations, au nombre de mille deux cents cette année!).

Pour chaque tranche de 2000 « actes » policiers effectués par les policiers montréalais, une plainte sera portée en déontologie, soit environ 500 par année. Deux cents ne seront pas même jugées

recevables. Quatre-vingts pour cent des 300 autres se règleront au niveau de la conciliation. Entre 30 et 40 dossiers feront tout le processus, jusqu'à la citation devant le Comité de déontologie et, éventuellement, jusqu'à «l'acquittement» ou la sanction.

Si vous nous permettez de prendre le raccourci d'une règle de trois, le seul fait que l'on établisse à 27,6 % la proportion des immigrants sur l'île de Montréal donne à penser qu'environ 270 000 «actes» policiers impliquent des gens issus de l'immigration. Policiers montréalais et membres des communautés culturelles se côtoient donc énormément, dans toutes sortes de circonstances.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, les statistiques colligées par le Commissaire à la déontologie policière ne permettent pas de distinguer les plaintes qui auraient été portées par des membres des communautés culturelles pour l'ensemble des motifs du Code de déontologie.

Impossible, donc, de savoir si les membres des communautés culturelles sont moins bien traités ou se plaignent davantage que les autres citoyens.

Mais nous pouvons quand même jeter un coup d'œil d'un autre angle.

À titre d'indice, toujours pour l'année 2005-2006, dernière année pour laquelle nous disposons de données à cet égard, 77 plaintes portées à l'égard des policiers montréalais renfermaient des allégations de racisme ou de profilage racial. En 2006-2007, 56 plaintes porteraient les mêmes mentions pour des policiers du SPVM.

Si 270 000 «actes» policiers ont impliqué des membres des communautés



culturelles en 2005-2006, et que 77 plaintes renferment des allégations de racisme ou de profilage racial (la plupart d'entre elles seront fermées au niveau de la conciliation, que le policier ait mal agi ou non), il faut constater qu'une et une seule plainte évoquant la question du racisme ou du profilage racial sera enregistrée à tous les 3 500 «actes» policiers qui impliquent des membres des communautés culturelles.

À la lueur de ces données, nous affirmons que la qualité des liens entre les citoyens issus des communautés culturelles et leurs policiers est d'une qualité exceptionnelle.

Le profilage racial est loin d'être érigé en système, comme on semble parfois le suggérer, et si les policiers doivent être mieux formés, ce n'est pas pour changer d'attitude à l'égard des communautés culturelles, c'est pour connaître le nouveau vocabulaire et les arguments souvent retors dont se servent certains professionnels des groupes de pression pour faire valoir des apparences de profilage racial.

Souvenons-nous d'une chose: c'est que les systèmes de la déontologie policière et de la Commission des droits de la personne font en sorte que les policiers sont «poursuivis» individuellement et personnellement à chaque fois qu'une plainte y est enregistrée. Comme la jurisprudence en matière de racisme ou de profilage racial se construira au cas par cas, il est primordial que les policiers connaissent l'interprétation des tribunaux et soient constamment formés et informés des développements en ces matières.

Dernier élément...

Un sondage commandé par la Fraternité et administré en mars 2006 par la firme Ipsos

Décarie confirmait la qualité des liens entre les Montréalais et les policiers: 92% des Montréalais estimaient que leurs policiers et policières faisaient bien ou très bien leur travail, bien que ce ne soit pas la profession la plus facile, une réalité dont 90% de la population disait avoir conscience. Or les quelque 25% de Montréalais membres des communautés culturelles qui avaient répondu à ce



sondage donnaient aux policiers montréalais exactement la même cote d'appréciation.

Pour nous, les relations entre les policiers et les montréalais issus de l'immigration sont globalement excellentes!!!

Pistes de travail...

 Bien sûr, mentalités et méthodes de travail peuvent évoluer. La jurisprudence, en matière de profilage et de racisme, va continuer de se constituer et il est important que les policiers puissent suivre le tempo. La Fraternité appuie les initiatives de formation qui vont en ce sens.

La Fraternité dénonce cependant le fait que les autorités policières et la haute direction des ministères de la sécurité publique n'investissent pas davantage dans des campagnes organisées de formation et d'information auprès des membres des communautés culturelles, campagnes qui devraient avoir pour but de faire valoir que le travail des policiers est très bien encadré au Québec, et qu'il n'y a rien à craindre quand on a rien à se reprocher. Les instances déontologiques sont efficaces. Elles ont pour mandat de scruter le travail des policiers quand une plainte est déposée.

Le Service de police de la Ville de Montréal offre de nombreux services aux policiers et aux membres des communautés culturelles pour faciliter les rapports entre tous ces gens. Ainsi, des interprètes sont disponibles pour aider quand la langue pose problème. Par son approche communautaire, le SPVM investit également beaucoup d'efforts pour prévenir la criminalité au lieu de se contenter de la réprimer. À cette fin, des agents sociocommunautaires sont chargés d'entretenir de bons rapports avec les communautés, afin de pouvoir résoudre les problèmes pendant qu'il en est encore temps. Enfin, autre exemple, le SPVM travaille régulièrement à augmenter les connaissances des policiers quand aux us et coutumes de certains groupes ethniques.

Qu'il soit noté que la Fraternité souscrit à ces initiatives, qui sont le signe que notre Service de police agit en fonction d'une pensée évoluée et structurée.

Mais il y a des limites à ne pas franchir...

Il n'est pas question pour nous de décliner méthodes de travail et procédures en fonction de chacune des communautés culturelles ou des groupes religieux.

Les règles qui régissent les «actes» policiers doivent s'appliquer de la même façon pour tout le monde.

Et si les membres d'une communauté culturelle ou d'un groupe religieux refusent de collaborer avec des policières, c'est auprès de cette communauté qu'il faut mener une campagne d'information...
PAS AUPRÈS DES POLICIERS
ET DES POLICIÈRES.

Le zèle déraisonnable

Un des éléments forts de la controverse qui a alimenté l'actualité au sujet des accommodements raisonnables, à l'automne 2006, est sans contredit l'article de la publication du SPVM qui expliquait pourquoi certains membres de la communauté hassidique ne s'adressaient pas aux policières, et qui suggérait aux policières de laisser la place aux collègues, lorsque c'était possible.

Rappelons-le: les policières ont dû mener une longue lutte pour être reconnues comme des professionnelles de la sécurité publique au même titre que les hommes. Pour nous, il n'est pas question

de reculer pour des raisons de religion ou pour toute autre raison. L'égalité des hommes et des femmes doit rester une valeur fondamentale dans notre société.

Permettez-nous de souligner l'excès de rectitude politique dont font preuve certains fonctionnaires ou certains administrateurs, dès qu'il est question des communautés culturelles, comme si une prime à la plus grande couverture possible et imaginable était en jeu...

Pourquoi en donne-t-on aussi souvent beaucoup plus que ce que le client demande?

Autre exemple qui lui, mérite un Oscar dans la catégorie Excès de zèle excessif...

Voici deux définitions du profilage racial.

La première est celle qui est utilisée par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse pour juger des plaintes. Elle nous apparaît tout à fait pertinente.

La deuxième émane du SPVM, qui l'a incluse dans son manuel de procédures. Elle vient d'être reprise par un comité du ministère de la Sécurité publique qui se penchait sur la question du profilage racial, l'hiver dernier, à la suite d'une commission



La personne qui a décidé de suggérer aux policières de «se tasser», dans l'histoire des juifs hassidiques, agissait de son propre chef, à partir d'une initiative louable : augmenter les connaissances des communautés culturelles auprès des lecteurs de la revue du Service.

Or, nous ont assuré des leaders de la communauté hassidique, personne de cette communauté n'avait jamais soulevé cette problématique auprès du SPVM...

Nous nous demandons encore ce qui a bien pu se passer pour qu'une telle suggestion puisse voir le jour. parlementaire visant à cheminer «Vers une politique gouvernementale contre le racisme et la discrimination ».

Définition utilisée par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse.

«Le profilage racial désigne toute action prise par une ou des personnes en situation d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des facteurs d'appartenance réelle ou présumée, tels



la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou la religion, sans motif réel ou soupçon raisonnable, qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou à un traitement différent.

Le profilage racial inclut aussi toute action de personnes en situation d'autorité qui appliquent une mesure de façon disproportionnée sur des segments de la population du fait notamment, de leur appartenance raciale ethnique ou nationale ou religieuse, réelle ou présumée.»

Définition utilisée par le SPVM dans ses procédures et reprise récemment par un Comité du ministère de la Sécurité publique.

Les soulignés sont de nous.

«Le profilage racial et illicite désigne toute action initiée par des personnes en autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sécurité ou de protection du public, qui repose essentiellement sur ces facteurs tels que la race, l'origine ethnique ou nationale, la couleur, la religion, la langue, la condition sociale, l'âge, le sexe, le handicap, l'orientation sexuelle ou les convictions politiques, et ayant pour effet d'exposer l'individu à un examen ou à un traitement différent alors qu'il n'y a pas de motifs réels ou de soupçons raisonnables.»

Si la Fraternité des policiers vit très très bien avec la première définition du profilage racial, elle vit très mal avec la deuxième.

Il est difficile d'expliquer comment on a pu avoir le goût d'allonger cette définition pour y inclure les notions de la condition sociale, de l'âge, du sexe, du handicap, de l'orientation sexuelle et des convictions politiques, qui n'ont rien à voir avec le profilage racial, et qui sont déjà pleinement incorporées dans les textes des deux chartes?

Vous nous permettrez de penser que trop souvent, au Québec, on hésite à affirmer nos valeurs et que sous prétexte d'ouverture, on tend à essayer de disparaître.

Dans le cas de cette définition comme dans le cas précédent, personne n'a jamais demandé d'aller aussi loin dans l'ouverture envers les communautés culturelles, ce qui n'a pas empêché qu'on y aille, quitte à rendre le travail des policiers encore plus compliqué.

La Fraternité souscrit aux initiatives qui visent à favoriser l'intégration des immigrants, qui n'est pas toujours facile, nous pouvons en témoigner. Mais nous estimons qu'il y a des limites à l'ouverture que l'on doit manifester.

Vers une ouverture mieux balisée de l'immigration et des immigrants

Vous nous permettrez de conclure en formulant ces souhaits généraux.

La Fraternité des policiers et des policières de Montréal est d'avis qu'il faut rester ouverts à l'immigration et aux immigrants. Notre société bénéficie de leur apport à maints égards. Mais il faut peutêtre penser à être plus attentifs à leurs difficultés d'intégration, afin d'intervenir avant qu'ils ne se trouvent marginalisés, et à y investir aussi plus d'argent.

Ce n'est peut-être pas tant la quantité des immigrants à accueillir qu'il faut scruter que la quantité d'énergie, de temps et d'argent que nous sommes prêts à investir si nous voulons les accueillir proprement. Il est inutile de prétendre que nous sommes la société la plus ouverte de la planète si nous n'avons pas l'intention de nous donner les moyens de leur apprendre notre langue, de leur faire connaître nos valeurs, nos institutions, bref, de faire ce qu'il faut pour bien les intégrer à notre société.

La Fraternité estime également qu'il faut éviter de tomber dans le piège qui consiste à toujours se ranger aveuglément derrière certains groupes qui disent représenter les communautés culturelles ou les groupes religieux.

Il y va de notre cohérence et du respect que nous éprouvons envers nos valeurs et nos modes de vie. Il y a des limites à la rectitude politique.

Il nous semble important de nous regrouper derrière certaines valeurs qui font dénominateur commun et de nous y tenir comme société. L'application uniforme des lois, quand il s'agit d'une intervention ou d'un enjeu de sécurité publique, sont assurément une de ces valeurs...

Pour ce qui est de la laïcité, nous sommes d'avis que les religions sont du domaine de la vie privée et qu'elles n'ont pas à interférer avec les institutions ou les interventions de l'État. Quand les policiers sont appelés à agir, encore une fois, dans le cadre d'une intervention formelle de sécurité publique, ils ne doivent pas avoir à se demander quels sont les mœurs, us et coutumes des citoyens auprès desquels ils interviennent. Il doivent pouvoir intervenir dans les règles de l'art, de la même façon qu'ils le feraient avec n'importe quel autre citoyen.

Merci d'avoir pris le temps de nous entendre. •



Contrôle des armes à feu: il faut faire mieux!

Le 25 octobre dernier, lors des audiences de la Commission des institutions du gouvernement du Québec, la Fraternité présentait son mémoire sur la Loi Anastasia, ainsi nommée à la mémoire d'Anastasia de Sousa, décédée lors de la tragédie de Dawson. C'est un pas dans la bonne direction, disait la Fraternité. Mais il faut faire mieux...



Voici le texte intégral du mémoire.

Monsieur le président, membres de la Commission des institutions, merci de nous recevoir et de nous entendre.

La Fraternité des policiers et policières de Montréal représente quelque 4500 membres actifs ainsi que quelque 4000 policiers et policières retraités. Fondée en 1950, la Fraternité voit à l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres.

Globalement, la Fraternité est favorable aux mesures qui sont susceptibles d'améliorer le contrôle des armes à feu. Il s'agit pour nous d'un dossier de grande importance puisqu'il touche directement la protection du public de même que celle de nos membres, dans l'exercice de leurs fonctions.

Montréal est la métropole du Québec. À cause de sa taille et de son effervescence, la criminalité y évolue rapidement. Les statistiques du Service de police de la Ville de Montréal établissent que: 1

- Les homicides sont passés de 35 à 43 entre 2005 et 2006, soit une augmentation de 22,9%;
- Les tentatives de meurtre ont été de 141 en 2005 et de 157 en 2006, pour une augmentation de 11,3 %. Il s'agit du nombre de tentatives de meurtre le plus élevé depuis dix ans. Ces crimes ont augmenté de façon régulière depuis 2001, pour une augmentation cumulative de 53,9 %;
- Les infractions relatives aux armes à feu sont passées de 352 en 2005 à

541 en 2006, pour une augmentation de 53,7 %. En soi, il s'agit d'une donnée fort révélatrice, en plus d'être fort alarmante. Ces infractions connaissent une augmentation constante depuis 2002, comme le révèlent ces données :

- 2003: 276- 2004: 281- 2005: 352- 2006: 541

- 2002: 220

- Dans un autre ordre d'idées, il convient de remarquer que 128 des 764 personnes membres ou liées aux gangs de rue qui ont été arrêtées par les policiers depuis le début de l'année 2007 sont d'âge mineur;
- Depuis le début de 2007,
 117 perquisitions auprès de membres de gangs de rue ont permis de saisir ou de trouver 47 armes à feu;
- En date du 13 juin 2007, 10 des 16 homicides commis sur le territoire de l'agglomération de Montréal étaient liés à la criminalité des gangs de rue, qui sont aussi associés à 29 tentatives de meurtre et 35 agressions armées pour la même période.

Est-il nécessaire d'en ajouter. La Fraternité des policiers et des policières de Montréal est favorable au contrôle des armes à feu parce qu'avoir le droit d'utiliser et posséder une arme à feu sont des privilèges assortis d'une responsabilité qui devrait, logiquement, être au moins aussi importants que les privilèges de conduire et de posséder une voiture. Penserait-on, aujourd'hui, à abolir les registres du Bureau des véhicules automobiles???

Quand on pense aux répercussions de drames aussi sanglants que Polytechnique et Dawson, on ne peut qu'approuver la mise en place d'un système de contrôle serré des armes à feu, entre autres parce qu'il s'agit d'une des façons les plus efficaces de passer le message qu'au Québec, on peut et on doit vivre sans arme à feu.

C'est dans cet esprit que nous soutenons le projet de loi 9. Bien sûr, nous aurions souhaité qu'il aille plus loin, qu'il ait plus de poigne, plus de mordant. Nous aurions préféré qu'il résolve l'ensemble des difficultés liées à cette problématique, y compris celles qui ne sont pas de juridiction provinciale.

Mais soyons réalistes... Le gouvernement du Québec ne dispose que d'une marge de manœuvre législative étroite, au chapitre du contrôle des armes à feu, et nous devons lui savoir gré de chercher à l'utiliser. Le projet de loi 9 traduit sa volonté de contrer la possession inutile des armes à feu en rehaussant les obligations des membres de club de tir, pour les armes à circulation restreinte. Il veut également responsabiliser davantage les intervenants de nos réseaux publics, dans une perspective de prévention de la criminalité, de la violence et du suicide.

Nous ne pouvons qu'appuyer ces propositions.

Nous indiquerons dans ce mémoire les éléments qui méritent, à



notre avis, d'être considérés par le ministère de la Sécurité publique, s'il veut améliorer la position du Québec dans ce dossier.

Comme nous souhaitons que le ministère de la Sécurité publique aborde la problématique du contrôle des armes d'un point de vue global, nous indiquerons également des pistes de travail qui débordent le strict cadre de ce projet de loi, mais qui pourraient contribuer de beaucoup à améliorer la sécurité au Québec.

1. Maintenir la pression sur le fédéral

La réglementation sur les armes à feu relève essentiellement du gouvernement fédéral. Cela nous apparaît logique puisqu'il a la responsabilité du Code criminel et de l'étanchéité des frontières avec nos voisins.

Cela ne signifie pas pour autant que les gouvernements provinciaux doivent s'en désintéresser. Bien au contraire...

La Fraternité estime qu'il est essentiel que le gouvernement du Québec travaille sans relâche, d'un point de vue politique, à amener le gouvernement fédéral à non seulement maintenir, mais à améliorer le système de contrôle des armes à feu qui a été mis en place lors de l'adoption de la *Loi sur les armes à feu*, en 1995.

Or, on l'a vu clairement, le gouvernement fédéral navigue en sens contraire. Au printemps 2006, le gouvernement fédéral annonçait l'implantation de diverses mesures mettant en péril le Registre canadien des armes à feu, dont les suivantes:

- Réduction de 10 millions de dollars du budget de fonctionnement annuel du programme;
- Mise en œuvre de la dispense et du remboursement des frais de renouvellement du permis;
- Élimination de la vérification physique des armes à feu sans restriction.

Il annonçait du même souffle son intention de présenter un projet de loi dont l'objectif serait de mettre fin à l'obligation



d'enregistrer les armes à feu sans restriction, c'est-à-dire, les armes de chasse.

Quand on considère que les exigences relatives à l'obtention d'un permis de possession ont été établies, entre autres, pour réduire les risques qu'une personne qui représente un danger pour ellemême ou pour autrui puisse se procurer une arme à feu, avouons que le torpillage du registre laisse pour le moins perplexe.

Le Registre canadien des armes à feu est un outil fréquemment utilisé par les policiers. Il contribue à sauver des vies et à enrayer la violence. À l'échelle fédérale, les données du Centre des armes à feu du Canada, sont fort révélatrices. Ainsi:

- Les policiers canadiens ont effectué
 5,1 millions de requêtes d'information au registre depuis sa mise en place en 1998;
- Durant le premier trimestre de 2005, le registre a été consulté 5 000 fois par jour en moyenne par les policiers;
- Depuis 1998, 16 554 permis d'armes à feu ont été révoqués ou refusés pour des raisons de sécurité publique;
- Enfin, entre 1998 et 2007, plus de 6 000 affidavits ont été délivrés par le Registre canadien des armes à feu pour appuyer des poursuites intentées à l'égard de crimes liés aux armes à feu.

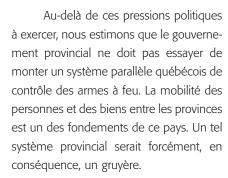
En cessant l'application de la loi, en réduisant les efforts de gestion du Registre et en faisant disparaître les exigences relatives aux armes sans restriction, le gouvernement fédéral supprime un système qui sert quotidiennement à la protection de la population et des policiers.

Nous estimons qu'il est du devoir du gouvernement provincial de maintenir la pression pour que le fédéral revienne sur ses pas en vue de rétablir et d'améliorer l'intégralité du système de contrôle des armes à feu.

La Coalition pour le contrôle des armes à feu, que la Fraternité des policiers et policières de Montréal appuie, définit bien de quoi devrait être constitué un système efficace de contrôle des armes à feu:

- Un permis de possession, renouvelable périodiquement, devrait être obligatoire pour TOUS les propriétaires d'armes à feu;
- Un système efficace d'enregistrement de TOUTES les armes à feu devrait être maintenu;
- La liste des armes prohibées devrait être maintenue sans relâche;
- Il devrait y avoir interdiction totale des armes d'assaut et des chargeurs à grande capacité;

 Un système de contrôle de la vente des munitions devrait être instauré.



Le gouvernement provincial peut toutefois adopter des mesures complémentaires qui viendront renforcer le système national... C'est ce que vient faire le projet de loi 9.

2. Augmenter les ressources

Il est essentiel que les corps policiers puissent bénéficier de plus de ressources pour appliquer fermement les différentes lois relatives aux armes à feu, soit le Code criminel, la *Loi sur les armes à feu* et éventuellement, la *Loi Anastasia*.

Or actuellement, très peu de ressources sont affectées spécifiquement à l'application de ces lois au Québec. L'octroi de budgets affectés expressément à la répression de la possession et de l'utilisation illégale des armes à feu permettrait aux policiers d'accorder à ce dossier toute l'attention qu'il mérite et d'exercer un contrôle réel et efficace sur les armes à feu.

Le gouvernement de l'Ontario, le 27 juillet 2007, annonçait l'embauche de 200 nouveaux agents de police, dont 53 seraient affectés aux armes à feu illégales. Six procureurs supplémentaires étaient aussi engagés pour compléter le travail des policiers en vue de mieux contrôler les armes de poing et autres armes à autorisation restreinte.

Il va sans dire que le Québec pourrait lui aussi bénéficier de la synergie créée par l'ajout de policiers et de procureurs.

Au-delà de ces champs d'activités plus classiques, deux autres champs de la sécurité publique devraient aussi bénéficier de ressources supplémentaires particulières: la cybercriminalité et la contrebande des armes.

Ces deux activités, qui sont en croissance, sont menées par des gens qui ne s'embarrassent pas des formalités et qui ne seront vraisemblablement que très peu touchés, à prime abord, ni par le registre canadien, ni par la Loi Anastasia. Une approche plus déterminée est donc requise, et le gouvernement du Québec devrait s'y attaquer.

L'octroi de budgets spécifiques à ces champs de l'activité criminelle permettrait d'atteindre des résultats concrets.

3. Améliorer le projet de loi 9

Nous l'avons déjà dit, nous appuyons les grands objectifs du projet de loi 9. En exigeant des intervenants des réseaux publics qu'ils sonnent la cloche avant que les drames ne surviennent et en encadrant davantage la pratique du tir afin, ultimement, que le nombre des permis de possession en circulation diminue, le gouvernement va dans la bonne direction.



Nous formulons trois propositions pour améliorer la portée de ces dispositions.

La première, c'est de contraindre les établissements de santé à transmettre sans attendre aux corps policiers les renseignements relatifs à toute blessure par arme à feu ou à l'arme blanche pour laquelle ils ont eu à prodiguer des soins. À partir du moment où une société se donne les moyens de contrôler les armes à feu, rapporter les blessures causées par des armes tombe sous le sens.

Le gouvernement de l'Ontario a adopté la *Loi de 2005 sur la déclaration obligatoire des blessures par balle*, L.O. 2005, c.9. Cette loi oblige l'établissement qui traite une personne pour blessure par balle d'en informer les policiers et de divulguer son identité. Incidemment, cette loi reconnaît que la déclaration obligatoire de blessures par balle peut aider à diminuer la violence et réduire le nombre de blessures et de décès.

Nous croyons que le gouvernement du Québec peut très bien inclure cette mesure dans le projet de loi 9.

Notre **deuxième proposition** a trait aux articles du projet de loi qui donneront au gouvernement les moyens de **retirer les permis** de ceux et celles qui détiennent des armes au motif de fréquenter un club de tir, mais qui en réalité, ne les fréquentent pas.

Nous souhaitons que la logique qui sous-tend ces mesures soit appliquée pour l'ensemble des détenteurs de permis au Québec.

Lors d'une allocution qu'il prononçait devant 500 policiers et policières, le 23 mai dernier, le sous-ministre de la Sécurité publique, qui préparait à ce moment-là le projet de loi 9, nous faisait part de ses préoccupations:

> «Ce qui nous intéresse, ce sont les armes prohibées ou armes à autorisation restreinte. Il y en aurait 78 000 en circulation au Ouébec. On a voulu voir dans quelles catégories elles étaient. Il y a quatre possibilités : la collection, de 4000 à 5000 armes en circulation, l'usage légal pour son métier (exemple, transporteur d'argent), peut-être 1 000 armes, les armes enregistrées pour un club de tir, de 4000 à 5000 armes, ou la protection personnelle, de 100 à 200 armes en circulation. Il y a donc 53 000 armes à feu qui sont fichées au Registre des armes à feu sans que l'on sache pour quel motif. Il y en a peut-être la moitié là-dedans qui devraient retourner à la fonderie pour y être détruites. Chose certaine, ce n'est pas normal de ne pas savoir.»

Il nous semble impératif que le ministère ne limite pas son action aux détenteurs d'un permis au motif de fréquenter un club de tir. Le fait de ne pas connaître les motifs de possession pour les deux tiers (2/3) des armes à autorisation restreinte au Québec lui laisse un champ de travail qu'il doit absolument investir.

Nous proposons que le gouvernement provincial, possiblement au moyen



d'une entente administrative qu'il pourrait conclure avec le gouvernement fédéral, se dote d'une équipe de travail qui reverra les motifs de possession pour l'ensemble des 78 000 armes fichées au registre de cette catégorie et qu'il se donne les moyens de les retirer de la circulation quand il n'y a pas de motif suffisant pour les posséder.

Notre **troisième proposition** veut renforcer le système en bannissant la possession des armes de poing, comme le proposait un intervenant lors de la conférence de presse visant à présenter le projet de loi 9, en juin dernier. Il est clair que celui-ci nuirait beaucoup aux membres des gangs de rue et autres groupes criminalisés, qui utilisent ce type d'armes parce qu'elles sont faciles à dissimuler.

La Fraternité croit qu'en interdisant la vente et la possession de toute arme de poing sur son territoire, le gouvernement du Québec donnerait vraiment aux policiers les moyens de lutter efficacement contre la criminalité organisée, ce que les autres mesures liées au contrôle des motifs de possession ne feront pas nécessairement.

Merci de votre attention. 69

1. Données provenant du Bilan annuel 2006 du Service de police de la Ville de Montréal



UN TEXTE DE
MARIE-ÈVE MAZZA
AVOCATE

1. Globalement, quel bilan faites-vous de ces négociations?

Avant de répondre directement à la question, j'aimerais préciser un point. Un vrai processus de négociation suppose, la plupart du temps, que l'on va chercher à trouver un terrain d'entente entre une offre et une demande. On évaluera le résultat de la négociation en comparant avec ce que d'autres groupes ont obtenu, en comparant avec la hausse du coût de la vie, etc.

Ce raisonnement ne s'applique pas dans le cas du schéma de couverture de services. De par son droit de gérance, le SPVM disposait de tous les pouvoirs nécessaires pour décider du jumelage des postes de quartier, de l'abolition d'un certain nombre de postes des unités d'intervention, de la création des groupes 6, ces cellules de travail qui devraient en principe s'attaquer à la résolution de problèmes locaux, etc.

Le travail de la Fraternité, dans ce contexte, ne consistait pas à négocier ces changements, qui n'étaient pas négociables, en très grande partie. Il consiste à voir à ce que ces changements se fassent le plus «humainement» possible, à que les déplacements se fassent dans l'ordre, à ce que les nouveaux horaires ne soient pas pénalisants, à ce que le moins de policiers et de policières possible y perdent au change, d'une façon ou d'une autre.

Le pouvoir de représentation et le pouvoir de négociation: **nuance**

«Je me fais souvent demander par des policiers pourquoi nous n'avons pas rejeté, au départ, le schéma de couverture de services. La réponse est simple: parce que nous n'en avions pas le pouvoir.

Quand le SPVM prend une décision importante, qui doit être avalisée par les instances appropriées de la Ville de Montréal, la Fraternité dispose d'un pouvoir de représentation. Elle peut donc donner son avis détaillé et précis lors des auditions à la Commission de la sécurité publique, ce que nous avons fait, elle peut s'opposer, si elle décide qu'il faut s'y opposer, organiser des manifestations, sortir dans les médias, etc. Mais son pouvoir s'arrête là, à cette étape des travaux. Il s'agit d'un pouvoir de représentation.

Quand les décisions sont prises, la Fraternité dispose d'un pouvoir de négociation, dès que les paramètres de la convention collective sont touchés. C'est là que nous entrons en jeu, pour faire en sorte que les changements s'effectuent selon les règles de l'art, avec le moins d'effets négatifs possible.

Souvenez-vous de la création de la police de quartier, en 1998. Nous sommes passés de 23 postes à 49 postes même si, à notre avis, il manquait 500 policiers pour faire le travail, et même si à notre avis, l'abolition des unités de circulation et de la police jeunesse n'étaient pas de bonnes idées. Optimisation de la police de quartier, même chose. Nous avions des réserves, nous les avons exprimées, mais nous n'avions pas le pouvoir de négocier les grandes lignes du projet. Nous avons cependant négocié les modalités d'application de ces changements, en vertu des dispositions de notre convention collective.

D'autres exemples: l'abolition de la section des vols de véhicules moteur, l'abolition de l'escouade tactique. Nous avions un pouvoir et même un devoir de représentation quand de tels projets sont survenus. Mais ce n'est que quand les décisions ont été prises que notre pouvoir de négociation s'est appliqué, pour convenir des modalités d'application des changements.

Ce sont des nuances qu'il faut bien comprendre.»

Martin Roy

Mais soyons clairs. Quand on abolit des postes, quand on déplace plein de gens et quand on modifie des horaires de travail, le meilleur «damage control» possible n'y changera rien: la situation ne fera pas l'affaire de tout le monde. Certains y gagneront, d'autres n'y trouveront plus leur compte.

C'est ce que nous avons fait entre juillet et octobre. Nous avons pu diminuer le nombre d'insatisfait(s), de même que le nombre des insatisfactions. Mais nous n'avons pas réussi à ce que tout le monde soit pleinement satisfait, c'était une chose impossible à accomplir.

2. Les négociations se sont-elles bien passées avec le SPVM?

Dans l'ensemble, nous pouvons dire que les négociations se sont bien déroulées. Nous avons formé un comité interne afin de négocier avec le comité patronal. Plusieurs rencontres ont eu lieu et des périodes de négociations intensives se sont tenues à certains moments. À plusieurs reprises lors de ces rencontres, nous avons rappelé à l'employeur l'importance de considérer le facteur humain. Le service était beaucoup trop pressé, et cela empêchait la Fraternité de minimiser les dommages sur la qualité de vie des policiers et policières.

Le 3 mai dernier, lors du dépôt du mémoire de la Fraternité devant la Commission de sécurité publique, le président de la Fraternité avait mis l'emphase sur l'importance de considérer le facteur humain lors de cette refonte des services, afin qu'elle atteigne ses objectifs. «C'est

«Quand on choisit d'agrandir la maison par en-dedans, on ne peut pas s'attendre à des résultats mirobolants...»

un pas dans la bonne direction, avait dit le président, Yves Francoeur, mais un pas qui, à l'usage, pourrait se révéler nettement insuffisant. C'est ce que nous verrons rapidement» avait-il conclu.

3. Quels étaient les objectifs de la Fraternité et les avez-vous atteints?

Nous avions comme objectif de protéger les intérêts de nos membres, tant au niveau du jumelage des PDQ que de l'abolition de certains postes, en faisant en sorte que les changements soient le moins dommageables possible. En 2002, la Fraternité avait déposé un mémoire concernant la police d'arrondissement. Nous avions insisté sur l'importance de renforcer les unités de facon à obtenir un plus grand nombre de policiers sur les relèves. Sur ce point, le schéma de couverture, par le jumelage des PDQ, a permis de travailler dans cette direction, en accomplissant un petit pas. Cependant, sur d'autres aspects comme l'abolition de postes du côté de l'intervention, nous n'avons pu que limiter les dommages.

4. Quels étaient les objectifs du SPVM, et ont-ils été atteints?

Les objectifs de l'employeur allaient dans le sens de nos revendications depuis 1998: augmenter le nombre des policiers sur la route, pallier à la diminution de la synergie entre les patrouilleurs et les enquêteurs, qui ne travaillent plus dans les mêmes lieux depuis l'implantation de la police de quartier. Le temps nous dira si ces objectifs ont été atteints par les moyens mis en place. Quand on choisit d'agrandir la maison par en-dedans, on ne peut pas s'attendre à des résultats mirobolants. Les deux cents postes « créés » seront à notre avis nettement insuffisants. Et c'est à l'usage que nous pourrons voir si les groupes 6 atteindront leurs objectifs, oui ou non.

5. Est-ce vrai que les pourparlers ont failli être rompus?

Tout-à-fait. Au cours du mois de septembre, nous avons lancé un ultimatum à l'employeur car tout se déroulait trop rapidement. Il nous était impossible de consulter nos représentants syndicaux et les membres touchés et nous n'avions pas le temps de trouver les solutions pour minimiser les dégâts. Les délais étaient beaucoup trop serrés pour que l'implantation du schéma ait lieu le 7 octobre. Finalement, l'employeur a décidé de repousser la date d'implantation, nous permettant ainsi de poursuivre les négociations tout en consultant nos membres.

6. Quel a été le plus grand défi dans ce dossier?

Étant donné que la convention collective ne nous donne pas de pouvoir sur les grandes décisions de restructuration du Service, notre plus grand défi a été de réussir à trouver des solutions imaginatives afin de minimiser les dégâts. En outre, toute la question des horaires de travail a été ardue puisqu'il s'agit sans contredit d'un élément primordial dans le quotidien de nos membres. L'autre grand défi a été de faire comprendre à certains membres la négociation de modalités doit être ajustée sur l'intérêt collectifs des groupes touchés, et non pas sur les intérêts individuels de certains membres de ces groupes. Ainsi, il se peut fort bien que le nouvel horaire d'une catégorie de policiers fasse faire des gains à la majorité, mais que cela ne fasse pas l'affaire de tous les membres de ce groupe.

7. Résumez, SVP, les points importants du règlement...

Tout d'abord, les groupes d'intervention subiront de grands changements, notamment l'unification des groupes d'intervention Nord et Est et l'abolition de 66 postes de travail dans les différents groupes. Dans les faits, après que nous ayons réussi à négocier les meilleurs modalité possible, une trentaine de policiers sont touchés directement, soit par l'abolition de leur poste ou par un déplacement vers une autre unité. Tous les policiers touchés bénéficieront d'un droit de retour prioritaire de deux ans.

Un autre élément important du schéma de couverture est le jumelage de certains postes de quartier, soit les PDQ 6-7, 25-26, 27-28, 39-40, 43-44 et 47-48. La majorité des postes de travail sont maintenus et dans le cas où le nombre des postes est diminué, les départs se font par attrition, à l'exception des postes de lieutenants et d'enquêteurs - postes de quartier. Dans ces deux derniers cas, certains policiers ont dû être relocalisés.

Dans le cas des PDQ 9 et 11, étant donné que ces postes ne sont pas jumelés mais que le PDQ 11 assume la couverture du PDQ 9 sur la relève de nuit, 7 postes de travail ont été transférés du PDQ 9 vers le PDQ 11. Dans cette optique, un horaire particulier a été conçu pour les policiers travaillant au PDQ 9. Un litige demeure quant à la couverture du territoire du PDQ 9 par les effectifs du PDQ 11, la nuit.

Autre nouveauté implantée par le schéma de couverture dans chaque poste de quartier: le module d'action par projet (MAP), aussi appelé le groupe 6. Ce groupe composé au minimum de trois agents et d'un superviseur travaillera avec l'agent sociocommunautaire, l'enquêteur poste de quartier et l'agent de sécurité rou-

tière à la résolution de problématiques spécifiques dans leur PDQ. Plusieurs modalités ont été convenues entre les parties, notamment quant au choix des agents et du superviseur affectés au MAP, à la durée de ces affectations, au choix de vacances et à l'octroi de congés annuels résiduels.

Autre élément du schéma, dans chaque poste de quartier, il y aura création de postes permanents d'agents de soutien affectés au comptoir de service du poste. Ces agents évolueront sur un horaire de 12 heures de travail par jour selon un programme 15/20:35, incluant deux fins de semaine de travail par période de 35 jours. Ce nouvel élément n'entrera en vigueur qu'en début d'année 2008.

Au début de 2008, il y aura création d'un centre de rédaction de rapports. Divers paramètres restent à être convenus entre les parties, mais les tâches dévolues aux employés civils affectés à la prise de rapports seront circonscrites et limitées par notre convention collective.

Le schéma prévoit également l'abolition par attrition de postes d'analystes et d'agents de renseignements dans chaque région. Des modalités particulières ont été prévues pour cette abolition de postes. La création de postes d'agents de recherche (civils) sera «encadrée» par notre convention collective de façon à la limiter à un poste par région.

L'autre grand défi a été de faire comprendre à certains membres la négociation de modalités doit être ajustée sur l'intérêt collectifs des groupes touchés, et non pas sur les intérêts individuels de certains membres de ces groupes.

SCHÉMA DE COUVERTURE

D'autres abolitions de postes toucheront également les agents d'intervention jeunesse et prévention dans les régions Sud et Ouest. De plus, les fonctions des agents d'intervention jeunesse et prévention ont été modifiées et l'indemnité vestimentaire sur une base annuelle leur a été octroyée.

Finalement, au module Gang de rue, des postes d'agents seront transférés en postes de sergents-détectives, de façon à obtenir des équipes composées de 8 S/D et 2 agents par région.

8. Que va-t-il se passer à partir de maintenant dans ce dossier?

Depuis le 11 novembre, le schéma de couverture est entré en vigueur avec tous les impacts que ce changement occasionnera. Nous ferons un suivi avec nos membres afin de nous assurer du bon fonctionnement des différentes unités touchées. À cet effet, nous continuerons à consulter fréquemment nos membres et à recueillir leurs commentaires. Au terme d'une période d'un an suivant le début de l'implantation du schéma de couverture de services, les parties procéderont à une évaluation de l'ensemble des modalités convenues.

9. Êtes-vous satisfaits du travail accompli dans ce dossier?

Dans un monde idéal, il est évident que nous aurions préféré que les choses se passent autrement, notamment en ce qui concerne les abolitions de postes. Cependant, compte tenu des circonstances et des limites de nos pouvoirs en ce domaine, nous croyons que nous avons réussi à restreindre les conséquences néfastes du schéma de couverture et à préserver les meilleures conditions de travail possible pour les groupes de policiers touchés. Toutefois, selon nous, la récupération d'effectifs annoncée par le SPVM avec le schéma de couverture n'aura pas l'impact escompté. En effet, plusieurs unités au SPVM souffrent d'un manque d'effectif flagrant et cette problématique devra être abordée de nouveau.

10. Le schéma de couverture réglé, comment envisagez-vous la suite des négociations de la convention collective?

Noue entrons maintenant dans le vif de cette négociation, où la Ville a l'intention de diminuer notre pouvoir d'achat. Nous espérons quand même que les discussions se dérouleront bien et que nous parviendrons à un règlement satisfaisant pour nos membres.

11. Quel est le plus gros défi qui nous attend pour les prochaines années dans le dossier des relations du travail?

Les effectifs seront un sujet très préoccupant. Bien entendu, nous travaillons au quotidien pour améliorer les conditions de travail de nos membres. Le plus gros défi sera incontestablement de parvenir à adapter la convention collective et les relations de travail en fonction des nouvelles valeurs et de la nouvelle réalité qui touche une grande partie de nos membres. Finalement, d'autres enjeux importants seront traités, plus particulièrement les modifications à la *Loi sur la police* qui est, pour nous, un dossier prioritaire en plus de la négociation de la convention collective.

«Au terme d'une période d'un an suivant le début de l'implantation du schéma de couverture de services, les parties procéderont à une évaluation de l'ensemble des modalités convenues.»



message est-il assez clair?

Au cours des mois de novembre et décembre, au moins 10 000 de ces cartes postales auront été postées aux 125 députés du Québec par les policiers et les policières.

Adoptée en juin 2000, la Loi est mûre pour être améliorée, estiment les policiers, et elle doit l'être avant les prochaines élections générales.

Pas question de tout recommencer avec un nouveau gouvernement...

La loi sur la police... sur le front politique

aura-t-il, oui ou non, dépôt d'un projet de loi pour rendre la *Loi* sur la police acceptable aux yeux des policiers?

En ce jeudi 22 novembre 2007, les dernières rumeurs voulaient qu'un projet de loi devant répondre le mieux possible aux demandes du milieu syndical policier soit déposé... au cours des prochains jours.

On se souviendra qu'en décembre 2006, le ministère avait accouché d'un projet de loi qui ne répondait en rien aux préoccupations des policiers, ou si peu.

Entre-temps, des élections ont eu lieu, ce qui a amené la formation d'un gou-

vernement minoritaire. Comme le ministre Dupuis s'était engagé à modifier la *Loi sur la police* en juin 2006, lors du Sommet syndical policier, sous-ministres et fonctionnaires ont été mis à contribution pour préparer un nouveau projet.

Les trois organisations membres de la Table de concertation, soit l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec, la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec et la Fraternité des policiers et policières de Montréal, surveilleront l'évolution du dossier de très près.

La Table de concertation entend faire des pressions pour que le projet de loi soit

présenté à l'Assemblée nationale du Québec incessamment, mais également pour que le principe en soit adopté par les parlementaires avant l'ajournement des fêtes.

Ainsi, la Commission parlementaire et l'étude détaillée en commission pourraient avoir lieu en janvier et février, ce qui faciliterait grandement l'adoption de la loi très tôt au début de la prochaine session, en mars.

À défaut de pouvoir adopter le principe de la Loi avant les fêtes, l'étude détaillée ne pourra avoir lieu avant avril, voire mai ou juin. La Fraternité vous tiendra au courant.

...sur le front juridique

L'affaire Saint-Germain

Les syndicats policiers du Québec demandent à la Cour suprême d'invalider l'article 119(1) de la *Loi sur la police* n octobre dernier, la Fraternité, à l'instar de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec et de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, demandait à la Cour suprême du Canada l'autorisation de se pourvoir contre le jugement rendu par la Cour d'appel le 9 août 2007 dans ce qu'il est convenu d'appeler l'affaire St-Germain.

La Cour d'appel concluait alors à l'unanimité que le premier alinéa de l'article 119 pouvait viser les infractions commises avant son entrée en vigueur, dans la mesure où les policiers en ont été reconnus coupables après. En outre, à deux juges contre un, elle confirmait la constitutionnalité de l'alinéa en question.

Rappelons que cet alinéa prévoit la destitution automatique de tout policier reconnu coupable d'une infraction poursuivable uniquement par voie de mise en accusation:

« 119. Est automatiquement destitué tout policier ou constable spécial qui a été reconnu coupable, en quelque lieu que ce soit et par suite d'un jugement passé en force de chose jugée, d'un acte ou d'une omission visé au paragraphe 3° de l'article 115, poursuivable uniquement par voie de mise en accusation.»

Ce n'est que si le plus haut tribunal du pays accueille sa requête pour autorisation d'en appeler du jugement de la Cour d'appel du Québec que la Fraternité pourra faire valoir devant lui sa position relativement au premier alinéa de l'article 119.

Les arguments

Dans sa demande d'autorisation, la Fraternité annonce qu'elle entend soumettre à la Cour suprême que cet alinéa ne s'applique qu'à des infractions commises après son entrée en vigueur, le 16 juin 2000, et qu'il doit être déclaré inopérant puisqu'il contrevient à la Charte des droits et liberté de la personne, à la Charte canadienne des droits et libertés de même qu'aux règles de justice naturelle et d'équité procédurale.

En outre, elle invite la Cour suprême à se rallier à la dissidence exprimée dans le jugement de la Cour d'appel par l'honorable François Pelletier qui, pour sa part, était d'avis que le premier alinéa de l'article 119 devait

«Plus précisément, le juge Pelletier constatait qu'il peut arriver qu'un policier commette un acte criminel sans lien avec son emploi.» être déclaré inopérant puisqu'il contrevient à l'article 18.2 de la *Charte des droits et libertés de la personne*.

Cet article prévoit que « Nul ne peut congédier, refuser d'embaucher ou autrement pénaliser dans le cadre de son emploi une personne du seul fait qu'elle a été déclarée coupable d'une infraction pénale ou criminelle, si cette infraction n'a aucun lien avec l'emploi¹ ou si cette personne en a obtenu le pardon. »

Plus précisément, le juge Pelletier constatait qu'il peut arriver qu'un policier commette un acte criminel sans lien avec son emploi. Selon lui, ce motif suffisait à rendre l'alinéa inopérant.

Il jugeait aussi que la destitution automatique est contraire à la jurisprudence découlant de l'article 18.2 qui prévoit que lorsqu'une personne démontre que son congédiement ne repose que sur le fait qu'elle a été déclarée coupable d'une infraction criminelle, c'est à l'employeur de prouver qu'il existe un lien entre cette infraction et l'emploi.

Il affirmait de plus que selon lui, la destitution automatique prive le policier de la possibilité de présenter une preuve à l'effet que l'infraction est sans lien avec son emploi.

Enfin, le juge Pelletier estimait que le premier alinéa de 119 est contraire à l'ar-

ticle 15(1) de la *Charte canadienne des droits et libertés*, puisqu'il est discriminatoire à l'égard des policiers qui possèdent des antécédents judiciaires qui portent sur des actes criminels purs.

Mentionnons en terminant que le présent recours tire son origine de la destitution de deux policiers de la Sûreté du Québec après qu'ils aient été déclarés coupables de négligence criminelle causant la mort et de conduite dangereuse causant la mort, à la suite d'accidents survenus en 1994 et 1997. Les procédures en cours visent aussi l'annulation de ces destitutions.

Le lien avec l'emploi: pas évident

Le juge Pelletier de la Cour d'appel, a exprimé en dissidence que l'article 18.2 de la Charte des droits et libertés de la personne confère à l'employeur le fardeau de démontrer qu'il existe un lien objectif entre l'infraction commise et la fonction de policier: « la seule possibilité qu'existent des cas où le crime commis par un policier n'entretiendrait pas un lien objectif avec son emploi dans les circonstances où il a été commis suffirait, à mon sens, pour que l'alinéa 1 de l'article 119 soit déclaré inopérant. »

Voici des exemples où le lien n'est pas évident:

- « 176. (1) [Gêner ou arrêter un ministre du culte, ou lui faire violence]
- 290. (1) [Bigamie]
- 293. (1) [Polygamie]
- 294. [Célébration du mariage sans autorisation]
- 439. (1) [Dérangement des signaux de marine] [...]
- 440. [Enlever une barre naturelle sans permission]
- 444. [Tuer ou blesser des bestiaux]
- 21. (1) [Participants à une infraction]
- 23. (1) [Complice après le fait]

De plus, selon la jurisprudence, il faut analyser au cas par cas le lien entre l'infraction et la fonction de policier, ce qui ne peut se concilier avec le principe de destitution automatique.



Six ans pour traiter une plainte non fondée

Le dossier Girault Lalonde

Il aura fallu 44 mois pour que l'enquête en déontologie et la décision subséquente du Commissaire aboutissent à une citation à comparaître pour deux policiers, alors que la *Loi sur la police* prévoit en temps normal un délai maximal de trois mois. En tout, six ans se seront écoulés avant que les policiers Lalonde et Girault puissent être blanchis en déontologie! En prime, le procès civil aura aussi été écarté, le plaignant s'étant désisté.

Bref rappel des faits. Le 12 juillet 2001, Mickael Sarandou, un récidiviste qui a brisé ses conditions de libération, commet un vol qualifié dans une banque de la rue Ste-Catherine, à Montréal. Poursuivi à pied par un policier patrouillant le secteur, l'agent André Leclerc, Sarandou fait feu sur lui une première fois, s'éloigne, puis le retrouve derrière une voiture et tire de nouveau dessus à quatre reprises.

Ensuite, Sarandou saute dans un taxi pour en descendre quelques minutes plus tard. Il est alors aperçu par deux policiers, les agents Patrick Lalonde et Lionel Girault, qui se dirigent vers lui pour tenter de l'arrêter. Le suspect tente de se cacher derrière une voiture de taxi lorsqu'il est sommé de lâcher son arme et de se rendre. Il tente alors de s'introduire dans le véhicule en bousculant le chauffeur pour prendre sa place lorsque les policiers, jugeant que les risques sont trop grands, font feu sur le suspect. Le chauffeur de taxi est légèrement blessé du côté gauche du corps, atteint par un projectile, un éclat de verre ou un autre élément, en plus de subir un choc nerveux.

MICHEL CANUEL AVOCAT CONSEILLER JURIDIQUE



classé!

Une enquête criminelle est ouverte le jour même de l'incident par la Sûreté du Québec. Elle prend fin en octobre 2001. Le 30 janvier 2002, Me Hélène Morin, substitut en chef, adjointe du procureur général, rend sa décision : aucune accusation criminelle n'est retenue contre les deux policiers. Le 2 octobre 2001, le chauffeur de taxi dépose une plainte en déontologie policière, alléguant une utilisation abusive de leur arme de service. Le 1^{er} août 2003, les enquêteurs remettent leur rapport au Commissaire à la déontologie policière, Me Paul Monty. Le 25 mai 2005, contre toute attente, le nouveau Commissaire à la déontologie policière, Me Claude Simard, décide de citer les agents Lalonde et Girault à comparaître devant le Comité pour ne pas avoir utilisé leur arme de service avec prudence et discernement (article 11 du Code de déontologie policière). Le 7 décembre 2005, les procureurs des policiers présentent au Commissaire une requête en annulation de citation et de procédure afin que le Comité rejette la citation à comparaître et ordonne l'arrêt des procédures, arguant que la période de 44 mois qui a été

nécessaire pour que le Commissaire puisse trancher ne leur permet plus de faire valoir une défense pleine et entière, en plus d'être déraisonnable.

Au cours de cette démarche, la Cour supérieure aura été interpellée trois fois pour valider ou invalider des points techniques. À chaque fois, elle aura donné raison aux policiers. **Le 17 mai 2006,** le Comité à la déontologie policière, présidé par Me Pierre Gagné, rend une décision sur la requête du Commissaire en cassation de quatre assignations : elle rejette la requête.

En juin 2007, le Commissaire à la déontologie policière décide enfin de requérir l'opinion d'un expert, M. Jacques Lapointe, un ancien policier de la Sûreté du Québec, qui enseigne maintenant les techniques policières au collège François-Xavier-Garneau à Québec. Le rapport de ce dernier conclut: «Pour toutes ces raisons, à mon avis, les policiers Girault et Lalonde ont agi d'une manière très professionnelle et conforme aux normes nationales d'intervention dans ce genre d'événement.» Entre-temps, les policiers Girault et Lalonde avaient eux-mêmes requis l'opinion d'un

expert, M. Pierre Dumas, de l'École nationale de police, émettant la même opinion : «En conclusion, je suis d'avis qu'en tenant compte des circonstances, les policiers Girault et Lalonde étaient justifiés d'utiliser leur arme à feu et qu'ils l'ont fait dans les règles de l'art.»

Le 11 octobre 2007, en considérant les représentations des parties et ces deux expertises, le Comité à la déontologie policière a rejeté les accusations pesant sur les deux agents. Quant au procès civil, il n'aura pas lieu puisque le chauffeur de taxi a finalement décidé d'abandonner la poursuite civile intentée contre la Ville de Montréal et les policiers Girault et Lalonde.

Uniformes et équipements Nouveau chef de division à la

Depuis le 25 mai dernier, c'est M. Jean-Marc L'Abbé qui occupe le poste de chef de division à la section Approvisionnement, en remplacement de M. Robert Martineau, maintenant à la retraite.

Qui dit nouveau chef de division de l'approvisionnement dit nouvelle vision. La priorité de Jean-Marc est d'améliorer la qualité du service à la clientèle. Le besoin en est confirmé par un sondage récent effectué par le SPVM, qui fait état d'un taux de

satisfaction de 45 % seulement. M. L'abbé est bien conscient qu'il y avait des délais de livraison inappropriés lors de certaines commandes. Il veut mettre en place un système qui permettra d'éliminer cet irritant.

Depuis son arrivée, il a rencontré toutes les unités du Service, en prenant soin d'être à l'écoute des membres tant du côté syndical que patronal.

D'ici janvier, un nouveau système informatisé appelé GARE (Gestion des allo-

cations reliées à l'emploi) fera son apparition, lequel devrait faciliter grandement l'acquisition des pièces d'uniformes.

Parlant d'uniformes, la vision de monsieur L'Abbé n'est pas basée sur le principe du «mur à mur». Par exemple, une paire de souliers qui est efficace à l'aéroport ne l'est pas nécessairement dans le métro, ce avec quoi la Fraternité est totalement en accord. Bref, la division sera constamment à la recherche de produits

Quelques points du CV de Jean-Marc Labbé



- – Université de Montréal
 - Baccalauréat en éducation physique
 - Maîtrise en gestion des programmes sportifs
 - Formations en sciences administratives (HEC), ergonomie, informatique, approvisionnement et gestion des ressources humaines.
- Responsable d'approvisionnement pour les villes de Saint-Constant,
 Pointe-Claire et Montréal.

- Responsable d'implantation de systèmes informatiques en approvisionnement et finances pour les mêmes 3 villes.
- Responsable des services à la clientèle pour Dynabec Informatique municipale.
- Implantation d'un centre sportif en milieu de travail pour le Groupe Jean Coutu.
- Coordonnateur de programmes d'activités physiques pour les adultes pour l'Université de Montréal.

MARIO LANOIE
VICE-PRÉSIDENT À LA RECHERCHE
ET AUX COMMUNICATIONS



section Approvisionnement

pour répondre aux besoins du personnel du SPVM.

Monsieur L'Abbé croit en la qualité de l'équipement, étant lui-même un adepte de sport de plein air (canot, escalade, ski). Il est donc à même de penser que le confort d'un équipement est très important. Il reste à concilier le tout: qualité, prix et durée de vie de l'équipement.

Faisant partie du même comité paritaire (Uniformes et équipement), nous avons à ce jour beaucoup échangé sur les différents produits du magasin. Nous percevons qu'il croit vraiment à l'aspect confort et sécurité de l'équipement et à la satisfaction des besoins du client. Soyez assurés que la Fraternité continuera de fortement s'impliquer afin que vous puissiez vous procurer l'équipement approprié à votre travail.

Le pantalon taille basse : le dossier progresse

Il n'y a pas si longtemps, certaines policières souffrant de maux de dos pouvaient obtenir le droit de porter le pantalon taille basse au lieu du pantalon régulier, pour répartir le poids du ceinturon sur leurs hanches. Mais ce n'est qu'en dernier recours que l'on permettait aux policières d'y avoir accès. Au fil des mois, après beaucoup de représentation et de discussions, nous estimons qu'à moins de rencontrer des difficultés de dernière minute, cette pièce sera disponible pour toutes les policières qui en feront la demande lors de la prochaine commande annuelle, soit en février 2008, pour une livraison en septembre-octobre.

Question santé et confort, voilà un pas dans la bonne direction!

Des manteaux mieux identifiés

En octobre, la Fraternité procédait à un sondage, par l'intermédiaire de ses représentants syndicaux, pour savoir si les policiers(ères) étaient en faveur de l'impression du mot Police avec bande réfléchissante dans le dos des manteaux quatre saisons. Sur les quelque 2000 policiers consultés, 92% étaient favorables. L'aspect sécurité ayant été validé par la section Formation, par le module Emploi de la force et par nos agents paritaires en santé et sécurité du travail, les recommandations ont été unanimes à l'effet que le côté réfléchissant devait se situer uniquement dans le dos et non sur les côtés ou le devant. Considérant cette réponse concluante, les manteaux commandés en février 2008 (livrés à l'automne) porteront cette identification.

Important

Le modèle de ce manteau sera révisé en 2008. Par conséquent, un tout nouveau manteau sera disponible à l'automne 2009, pour les policiers qui l'auront commandé en février 2009. Dossier à suivre...

Les bottes d'hiver pour tous les agents

Dès l'an prochain (commande en février 2008), les agents pourront se procurer les bottes d'hiver avec chausson de feutre qui sont actuellement disponibles pour certaines sections.

Ces bottes seront intégrées dans le catalogue C-2 des agents, dans le segment des souliers, bottillons, bottes de combat et bottes d'hiver. •



Vos représentants syndicaux 2007 – 2011

En octobre dernier se déroulait l'élection générale des représentants syndicaux pour la période 2007-2011. Dans un premier temps, 54 délégués, représentants des grades et représentantes

à la condition féminine ont été élus ou réélus par acclamation. Treize postes ont nécessité un scrutin, dont le dépouillement s'est tenu le 26 octobre dernier.

Le processus se poursuit avec l'élection des moniteurs.

ENDROIT	REPRÉSENTANT
Circulation Coordination EST	Paris, Frederic
Circulation Coordination NORD	Bond. Martin
Circulation Coordination OUEST	Piche, Rejean
Circulation Coordination SUD	Dupuis, Francis
Circulation, Coordination, Motard	Potvin, Denis
Enquêtes-collisions ; Nautique ; Conseil	Cesaratto, Chantal
Identification judiciaire	Theberge, Marie-Josee
Intervention jeunesse et prévention EST	Beauchesne, Nancy
Intervention jeunesse et prévention NORD	Casault, Marc
Intervention jeunesse et prévention OUEST	Chevrier, Daniel
Intervention jeunesse et prévention SUD	Kiss, Eric
Métro de Montréal	Girard, Karine
Opérations spécialisées, Soutien technique	Lapierre, Michel
Opérations spécialisées, Surveillance physique (incluant MFCQ)	Turcotte, Sylvain
Poste de quartier 01	Blanchette, Martin
Poste de quartier 03	Apponi, Riccardo
Poste de quartier 04	Killens, Daniel
Poste de quartier 05	Charette, Pascal
Poste de quartier 06*	Simard, Michel
Poste de quartier 07*	Dufresne, Martine
Poste de quartier 08	Kriaa, Michel
Poste de quartier 09*	Charron, Martin
Poste de quartier 10	Fradette, Dominique
Poste de quartier 11	À venir
Poste de quartier 12	Lachapelle, Erick
Poste de quartier 13	Di Legge, Giovanni
Poste de quartier 15	Huot, Jean-Philippe
Poste de quartier 16	Girard, Yannick
Poste de quartier 20	Abadie, Richard
Poste de quartier 21	Levesque, Martin
Poste de quartier 22	Dallaire, Michel
Poste de quartier 23	Lecavalier, Alain
Poste de quartier 24	Briere, Stephane
Poste de quartier 25*	Guilbeault, Éric
Poste de quartier 26*	Charron, Sébastien
Poste de quartier 27*	Bernard, Claude
Poste de quartier 28*	Non remplacé
Poste de quartier 30	Dubois, Charles
Poste de quartier 31	Bernier, Alain
Poste de quartier 33	Thibodeau, Andre

ENDROIT	
Poste de quartier 35	Poirier, Pascal
Poste de quartier 37	Juteau, Pierre
Poste de quartier 38	Lefebvre, Richard
Poste de quartier 39*	Ethier, Martin
Poste de quartier 40*	Strammiello, Tony
Poste de quartier 42	Bouchard, Pascal
Poste de quartier 43*	Lavallée, Rémi
Poste de quartier 44*	Tardif, Yolaine
Poste de quartier 45	Laneville, Yanik
Poste de quartier 46	Bourret, Sylvain
Poste de quartier 47*	Parent, Ronald
Poste de quartier 48*	Lemieux, Annie
Poste de quartier 49	Fournier, Camille
Place Versailles, 3e étage (incluant projet ACCES)	Godin, Manon
Place Versailles, 4e étage	Rodrigue, Guy
Place Versailles, 5e étage	Martin, Michel
Place Versailles, 6e étage	Morin, Yves
Quartier général, 2e, 3e et 4e étages	Neufeld, Annik
Quartier général, 5e, 6e, 7e, 8e et 9e étages	Trudeau, Lyne
Représentant des grades, lieutenant	Hamer, Sonia
Représentant des grades, lieutenant-détective	Covelli, Dany
Représentant des grades, sergent	Gendron, Yves
Représentant des grades, sergent-détective	Lambert, Jean
Représentante de la condition féminine	Letendre, Nathalie
Représentante de la condition féminine	Beliveau, Francine
Représentante de la condition féminine	Blais, Marie-Josee
Représentante de la condition féminine	Charbonneau, Julie
Service à la communauté EST, Intervention	Lavoie, Gilles
Service à la communauté EST, Judiciaire	Drouin, Jacques
Service à la communauté EST, Soutien opérationnel	Lamoureux, Alain
Service à la communauté NORD, Intervention	Maestri, Marco
Service à la communauté NORD, Judiciaire	Mongrain, Robert
Service à la communauté NORD, Soutien opérationnel	Bernard, Denis
Service à la communauté OUEST, Intervention	Sylvestre, Normand
Service à la communauté OUEST, Judiciaire	Pelletier, Denis
Service à la communauté OUEST, Soutien opérationnel	Gignac, Louis
Service à la communauté SUD, Intervention	Imbeault, Paul
Service à la communauté SUD, Judiciaire	Rivard, Jean-Francois
Service à la communauté SUD, Soutien opérationnel	Pelletier, Stephane
Services aux cours	Lafreniere, Line
Unité aéroportuaire	Prevost, Gilbert

Veuillez noter que pour les postes touchés par le schéma de couverture (identifiés par un astérisque), le processus d'élection a été reporté en mai 2008.



DENIS MONETVICE-PRÉSIDENT AU SECRÉTARIAT
ET À LA TRÉSORERIE



Vos programmes d'assurance en 2008

omme à chaque année, nous vous présentons ici les modifications qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2008 en ce qui a trait à la tarification et à la couverture de vos programmes d'assurance.

1. Modifications à l'assurance-maladie

Du nouveau, à compter du 1^{er} janvier 2008 : les soins à domicile seront couverts sous certaines conditions. Nous vous présentons les détails de cette nouvelle couverture.

Soins à domicile

Les soins suivants qui sont engagés dans les trente (30) jours suivant une intervention en milieu hospitalier, chirurgie d'un jour ou hospitalisation, avec recommandation médicale:

- les soins à domicile d'un(e) infirmier(e) auxiliaire, licencié(e) ou diplômé(e);
- d'un(e) préposé(e) aux bénéficiaires, dans le cas d'une assistance pour besoin d'hygiène, d'alimentation et d'habillement;
- d'accompagnement à des rendez-vous médicaux.

Les services rendus par le fournisseur doivent l'être au domicile de la personne assurée. Le fournisseur ne doit pas être membre de la famille immédiate de la personne assurée et ne doit pas habituellement résider avec elle.

De plus, les frais de transport de la personne assurée afin de recevoir des soins médicaux ou d'assurer un suivi médical **consécutif** à l'hospitalisation ou à la chirurgie d'un jour sont maintenant couverts, jusqu'à concurrence de trois (3) déplacements (aller et retour) par semaine.

Cela comprend:

- Le coût du déplacement en transport en commun ou en taxi, ou
- Le coût d'une automobile privée (0,25 \$ du kilomètre), plus les frais de stationnement avec preuve.
- Le coût du déplacement en transport médical ou adapté reconnu, si la personne ne peut se déplacer en auto ou en transport en commun, à condition que ces frais soient préalablement approuvés par l'assureur.

Les CLSC et les hôpitaux sont en mesure de vous fournir les informations concernant des organismes qui livrent ces services.

Tous ces frais admissibles sont remboursés à 80 % et sujets à un remboursement maximum de 75 \$ par jour et de 1 000 \$ par événement, par personne assurée.

Précision aux règlements du Régime d'assurance-maladie

Section V. (frais admissibles), point 6. a. (2) (Professionnels de la santé): Les frais d'un(e) diététiste sont remboursés sur recommandation médicale, mais uniquement dans les cas de problèmes de santé tels que cholestérol et/ou problèmes cardiaques.

2. Modifications à la couverture des soins dentaires

Modifications au règlement

Des modifications au régime de soins dentaires ont été apportées et sont en vigueur depuis le 1^{er} juin 2007. À la page 6 de la brochure explicative des soins dentaires, vous pouvez lire sous les «Restrictions concernant les prothèses fixes et fixes extensives» le paragraphe suivant:

«La pose initiale d'une prothèse fixe extensive est remboursable à la condition qu'elle soit nécessaire suite à une extraction de dents effectuée après l'entrée en vigueur du présent contrat.»

Ce dernier paragraphe a été **abrogé** du règlement.

De plus, nous avons ajouté à l'assurance soins dentaires ces actes reliés à l'implantologie :

- couronne complète permanente vissée ou cimentée à un implant;
- premier implant d'un sextant.

Nouvelle carte de paiement pré-autorisé

Au moment de lire ces lignes, vous avez probablement reçu votre nouvelle carte de paiement pré-autorisé pour les soins dentaires. Puisque nous en avions fait la demande, cette nouvelle carte ne comportera plus votre numéro d'assurance sociale, mais une série de chiffres pour vous identifier. *La Capitale* commence à poster ces nouvelles cartes vers le 19 novembre. Gardez l'ancienne carte puisque nous ne connaissons pas encore la date officielle de la mise en vigueur de la nouvelle carte.

3. Modifications à la tarification à compter du 1^{er} janvier 2008

Voici les nouvelles grilles de tarification qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2008 pour la couverture de vos programmes d'assurance.

Note

Les primes des membres actifs coûtent moins cher puisque l'employeur en assume une partie. Depuis le 1^{er} octobre 2006, la moitié de ce montant est affectée aux primes du régime d'assurancemaladie et l'autre, aux primes du régime de soins dentaires.

A. Assurance-maladie

TARIFS – ASSURANCE-MALAI	DIE	
ACTIFS	Prime hebdomadaire* 1er janvier 2007	Prime hebdomadaire* 1er janvier 2008
Plan individuel	11,25 \$	11,25 \$
Plan familial	28,90 \$	28,90 \$
Plan couple ou monoparental	19,60 \$	19,60 \$
RETRAITÉS	Prime par rente 2007	Prime par rente 2008
RETRAITÉS DE MOINS DE 65 ANS		
Plan individuel	48,62 \$	48,62 \$
Plan familial	97,23 \$	97,23 \$
Plan couple ou monoparental	77,79 \$	80,22 \$
RETRAITÉS DE 65 ANS ET PLUS		
Plan individuel	22,88 \$	22,88 \$
Plan familial	45,75 \$	45,75 \$
Plan couple ou monoparental	45,75 \$	45,75 \$

^{*} Attention: on a déjà retranché à ces primes la contribution de l'employeur, en vertu du paragraphe 18.02 de la convention collective.

B. Assurance-voyage

TARIFS – ASSURANCE-VOYAGE **ACTIFS** TAUX HEBDOMADAIRE **TYPE DE PLAN** Individuel 0,75 \$ 0,75 \$ **Familial** 1,50 \$ 1,50 \$ **RETRAITÉS** TAUX PAR RENTE **TYPE DE PLAN** 2007 2008 Individuel 1,54 \$ 1,63 \$ **Familial** 3,07 \$ 3,25 \$

Numéros à composer en cas d'urgence :

- Au Canada ou aux États-Unis : 1-800-363-9050
- Ailleurs au monde (à frais virés): 1 514-985-2281

C. Assurance-vie

TARIFS – ASSURANCE-VIE

ACTIFS	PRIME 2007		PRIME 2008	
	Hebdomadaire	Annuelle	Hebdomadaire	Annuelle
Base 20 000 \$	1,60 \$	83,20 \$	1,60 \$	83,20 \$
Base familiale				
8 000 \$/6 000 \$ < 65 ans	0,51 \$	26,52 \$	0,57 \$	29,64 \$
Facultative	Gel		Diminution	de 10%

RETRAITÉS

	PRIME 2007		PRIME 2008	
	Par rente	Annuelle	Par rente	Annuelle
Retraité de moins de 65 ans				
Base 20 000 \$	12,87 \$	308,88 \$	11,58 \$	277,92 \$
Base familiale				
• 8 000 \$/6 000 \$ < 65 ans	1,23 \$	29,52 \$	1,11 \$	26,64 \$
Facultative	Gel		Diminution de 10%	
Retraité de 65 ans et plus				
Base 10 000 \$	6,44 \$	154,56 \$	5,79 \$	138,96 \$
Base familiale				
• 5 000 \$/2 000 \$	0,67 \$	16,08 \$	0,60 \$	14,40 \$
• 2 000 \$/1 000 \$	0,30 \$	7,20 \$	0,27 \$	6,48 \$
Facultative (par tranche de 1	0 000 \$)*			
• 65 à 74 ans	5,83 \$	139,92 \$	5,25 \$	126,00 \$
• 75 ANS ET PLUS	6,63 \$	159,12 \$	5,97 \$	143,28 \$

^{*} Possibilité de 5 tranches supplémentaires de 10000 \$ dont la première sans examen médical.

4. Décès ou mutilation accidentel (DMA)

Il est possible de cotiser pour bénéficier de cette protection supplémentaire pour vous et votre famille, que vous soyez n'importe où dans le monde et ce, 24 heures sur 24. Communiquez avec la Fraternité pour des informations supplémentaires.

5. Soins dentaires

TARIFS - ASSURANCE-VOYAGE

ACTIFS

TYPE DE PLAN	TAUX HEBDOMADAIRE	
	2007*	2008*
Individuel	0,77 \$	0,91 \$
Couple/Monoparental	7,93 \$	8,22 \$
Familial	14,52 \$	14,94 \$

RETRAITÉS

TYPE DE PLAN	TAUX PAR RENTE	
	2007*	2008*
Individuel	15,54 \$	15,85 \$
Couple/monoparental	31,05 \$	31,67 \$
Familial	45,32 \$	46,23 \$

^{*} Attention : on a déjà retranché à ces primes la contribution de l'employeur, en vertu du paragraphe 18.02 de la convention collective.

Examen médical ou optométrique de la SAAQ: pas couvert

Nous tenons à préciser que le plan d'assurance-maladie de la Fraternité ne rembourse pas les frais d'examen médical ou d'examen optométrique exigé aux membres actifs par la SAAQ. C'est l'employeur qui doit vous rembourser. Nous vous invitions à vous conformer à la procédure 623-3 citée ci-dessous:

Procédure 629-3 datée du 2004-04-30, SPVM

- Le titulaire d'un permis de conduire de la classe 4a (SAAQ) peut devoir produire un rapport d'examen médical lors du renouvellement de son permis de conduire à l'âge de 45, 55, 60 et 65 ans, et tous les deux ans par la suite.
- L'employé a recours au service d'un médecin ou spécialiste de son choix, sur son temps personnel.
- Les coûts requis pour établir ledit rapport d'examen médical de la SAAQ sont remboursés à l'employé au moyen de la petite caisse de l'unité, après que les démarches nécessaires ont été complétées.

Retraités: des réponses à vos questions

À la suite de l'invitation de l'Association des policiers et policières retraités de Montréal et pour répondre à un besoin grandissant, les 12 et 24 septembre 2007 à la base militaire de Longue-Pointe et ce, pour une 2^e année consécutive, i'ai présenté à nos jeunes et moins jeunes retraités le monde des assurances de la Fraternité.

Les sujets suivants y ont été abordés: Caisse des 0,25 \$, assurance-maladie, assurance-voyage, DMA (Décès-mutilation-accident), assurance-vie, soins dentaires, cotisations de retraite, régime des assurances après 65 ans, documents pour impôts, etc. Consultez l'APPR pour obtenir le calendrier des futures rencontres en 2008.

Comme à chaque automne, notre service des assurances a aussi eu le plaisir de rencontrer plusieurs de nos futurs retraités dans le cadre du cours de préparation à la retraite, donné par l'Association de bienfaisance et de retraite. Les membres inscrits à ce cours ont le privilège de recevoir de l'information sur les changements qui s'appliqueront et les diverses options disponibles lorsque l'heure de la retraite sonnera.



Le Taser:

Depuis qu'il a fait son apparition dans les mains des policiers, le dispositif à impulsion (D.I.), ou Taser, du nom de la marque de commerce, a beaucoup fait parler de lui, notamment ces derniers mois, en raison du décès de trois personnes ayant été soumises à l'action de son utilisation au Canada. Pourtant, en attendant l'invention d'une arme indolore capable de neutraliser un individu menaçant sans lui causer le moindre désagrément ni le moindre effet secondaire, le Taser a sa place dans l'arsenal du policier.



ans la foulée de ces trois regrettables décès, les médias ont récemment indiqué que 167 morts avaient été associées à l'action d'un Taser entre 1999 et 2005 aux États-Unis et au Canada, en soulignant le chiffre de 17 victimes au Canada seulement depuis 2003. La première chose à rappeler à ce sujet, c'est que, dans la majorité de ces cas, en l'absence d'un Taser, les policiers auraient dû faire usage de leur arme à feu, ce qui peut laisser supposer la même issue fatale. De plus, contrairement à plusieurs autres armes, le Taser n'a théoriquement pas d'effets secondaires sur une personne normale et ne cause pas de séquelles physiques.

Si j'osais, je me risquerais aussi à rappeler que les policiers n'ont pas pour vocation de blesser, et encore moins de tuer, les individus qu'ils doivent intercepter. S'ils utilisent le Taser, c'est d'abord et avant tout pour éviter les blessures: celles qu'ils pourraient subir comme celles qu'ils pourraient infliger à un individu dans le cadre d'une intervention requérant l'usage de la force. Face à une personne violente refusant d'obtempérer, le recours au Taser peut être une solution adéquate, parfois même la seule permettant de préserver la sécurité de tous.

ROBERT BOULÉ
VICE-PRÉSIDENT À LA PRÉVENTION
ET AUX RELATIONS AVEC
LES MEMBRES



une arme au point!

Le fonctionnement du Taser

Mettons une chose au point: son utilisation ne constitue pas une électrocution. Le faible courant électrique ne fait que «paralyser» le système nerveux volontaire, empêchant l'individu de contrôler ses mouvements. Le SPVM préconise l'utilisation de l'aérosol capsique préalablement à celle du Taser. En revanche, face à un individu pris de delirium agité (DA), l'utilisation du Taser est privilégiée.

Le Taser X26 qu'utilisent les policiers montréalais projette des sondes à courte distance et transfère une décharge électrique affectant momentanément les fonctions motrices. C'est ainsi qu'il s'insère dans la panoplie d'outils permettant de maîtriser un individu, avant le recours à une arme à feu.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2007, le Taser X26 a été utilisé à 49 reprises sur le territoire montréalais (sur un total de 1 200 000 actes policiers). Dans 16 de ces cas, la simple apparition de l'arc électrique a suffi à calmer l'individu visé, un subterfuge que ne permettent malheureusement pas les situations où l'effet de surprise est indispensable. Son utilisation est considérée comme efficace dans la grande majorité des cas et, pendant cette période, aucun incident n'a été rapporté.

Un usage strictement encadré

Contrairement à ce que certains s'imaginent, le Taser ne court pas les rues. Il n'est attribué qu'aux policiers de certaines unités désignées, comme la Section du soutien opérationnel et le Groupe tactique d'intervention. On dit partout que son usage devrait être strictement encadré. Il l'est, et de plusieurs façons.

Tous ses utilisateurs doivent suivre une formation de deux jours, ainsi qu'une séance annuelle de requalification de 4 heures. Dans la mesure du possible, ils doivent obtenir l'autorisation d'un superviseur avant de l'utiliser. D'autre part, chaque usage fait l'objet d'un rapport rédigé par l'utilisateur. Qu'elle soit volontaire ou accidentelle, toute utilisation est rapportée par écrit, car elle doit correspondre à la mémoire interne de l'appareil à chaque vérification mensuelle. Enfin, les policiers qui disposent d'un Taser sont souvent des agents appelés en renfort, dans des situations bien particulières.

Bref, le Taser n'est pas sans risques, pas plus que ne le sont les autres armes intermédiaires à la disposition des policiers, mais c'est une option supplémentaire qui a fait la preuve de son utilité et qui continuera de sauver des vies, à chaque fois qu'elle permettra de se passer d'une arme à feu...

Ainsi, avant de rejeter le Taser sous le coup de l'émotion, il serait souhaitable que chacun laisse aux autorités compétentes le soin de juger du travail des policiers impliqués dans les accidents récents, et ce, en n'oubliant pas d'accorder à ces derniers le bénéfice du doute d'ici aux conclusions des enquêtes.



Là où l'expression (() ()



lusieurs policiers nous faisaient remarquer depuis plusieurs années déjà qu'il manquait des cônes de circulation dans leur véhicule. Les quelques cônes qui s'y trouvent sont souvent endommagés et ne respectent pas toujours les normes en vigueur.

Cet été, la Section parc automobile a distribué sept cônes à placer dans tous les véhicules lettrés.

Or au moment où nous écrivons ces lignes, le lundi 19 novembre, nous apprenons qu'au cours du dernier week-end, un policier de Rivière-du-Nord a été happé par un véhicule alors qu'il en était à sécuriser les lieux d'un accident. Comme quoi être visible, notamment au moyen de ces cônes de signalisation, est primordial.

Pourquoi dans tous les véhicules lettrés?

Parce que ce sont les patrouilleurs assignés principalement à la réponse aux appels qui courent le plus de risques. Sans compter les «ça passé proche», il y a beaucoup trop d'accidents de travail mettant en cause la visibilité des policiers appelés à intervenir sur la chaussée. Pour vous donner un exemple, bon an mal an au Service, il a 12 événements où un véhicule de police **immobilisé** sur la voie, **gyrophares allumés**, est percuté par un automobiliste!!!

JEAN-FRANÇOIS CIMON et STEEVE LAGUEUX

REPRÉSENTANTS PARITAIRES EN SST





faire voir» prend tout son sens!

Pourquoi autant de cônes?

Pour fermer une seule voie de circulation, afin que l'automobiliste ait le temps de bien réagir à la déviation, le ministère des Transports recommande l'utilisation d'un minimum de sept (7) cônes.

Pourquoi d'aussi gros cônes?

Parce que c'est le format qui respecte les normes du ministère. Les petits cônes ne sont acceptés que le jour.

Ouand utiliser les cônes?

Les cônes sont trop souvent sous-estimés. Pourtant, ils peuvent nous rendre un fier service dans notre travail quotidien. Voici comment on peut les utiliser.

Diminuer la vitesse des automobilistes en diminuant le nombre de voies

En plein jour, un automobiliste qui roule à plus de 60 km/h n'a bien souvent plus le temps de réagir aux gestes ou aux signes que lui font un policier à partir du moment où il les perçoit. De nuit, cette vitesse n'est que de 30 km/h. Imaginez: 30 km/h seulement.

Pour s'assurer d'être vu à temps, il faut donc trouver le moyen de faire diminuer la vitesse. Une des stratégies est de forcer les automobilistes à ralentir en utilisant judicieusement les cônes pour rétrécir et fermer certaines voies.

Tous les policiers qui peuvent être appelés à faire des gestes et signaux sur la chaussée recevront bientôt une formation en ce sens, dans le cadre de la formation «Gestes et signaux».

Fermer une rue

Lorsque vous fermez une rue avec votre auto-patrouille, combien de fois les automobilistes tentent de vous contourner pour essayer de passer? Les sept cônes placés à une distance d'un mètre l'un l'autre en dissuaderont plus d'un.

Diminuer l'exposition aux dangers

Les fusées routières sont très efficaces, mais on doit assurer de les remplacer au fur et à mesure qu'elles brûlent. Les nouveaux cônes ont maintenant deux bandes réfléchissantes argentées qui sont très efficaces de nuit. Une fois qu'ils sont en place sur la chaussée, on n'a plus besoin d'y penser.

Sécuriser une scène

Trop souvent, nous voyons des policiers

intervenir sur une scène d'accident, au beau milieu de la rue, alors que les automobilistes continuent de passer tout près d'eux. L'utilisation des cônes pour élargir la zone de travail et éloigner les automobilistes de la scène peut éviter bien des problèmes, en plus d'être appréciée par tous les secouristes sur les lieux.

Protéger des exhibits

Vous arrivez sur une scène où il y a des exhibits que vous voulez protéger ou marquer en attendant les enquêteurs; les cônes peuvent être très efficaces.

Signaler l'arrêt obligatoire

Les feux de circulation sont en panne à une intersection importante et vous voulez que les automobilistes fassent leur arrêt obligatoire. Pourquoi, en plus d'assurer une visibilité policière, ne pas placer des cônes entre certaines voies sur la ligne d'arrêt? C'est très efficace!

En conclusion, les cônes peuvent nous être d'une grande utilité dans le cadre de notre travail. Il suffit de les utiliser. Prochainement, vous pourrez visionner certains vidéoclips qui traitent du sujet sur Campus. Bon visionnement. 6



Le Musée de la police Saviez-vous que...



Société du Musée de la police de l'Île de Montréal et de l'Île Bizard

- Le saint patron des policiers est l'archange Saint-Michel, protecteur de l'Église. D'ailleurs, jusque durant les années 1970, dans plusieurs municipalités, les policiers lui rendaient hommage. Ceux de Montréal participaient à un défilé qui se terminait par la messe de Saint-Michel, à la basilique Notre-Dame.
 - Encore aujourd'hui, en divers endroits, nombreux seraient les policiers et policières qui portent sur eux une médaille du saint patron, souvent sous leur képi ou sur leur veste pare-balles. Mais peutêtre plus tellement au Québec...
- De la fin du XIXº siècle jusqu'au milieu des années 1970, le seul moyen de communication entre le policier factionnaire et son poste d'attache était la **boîte de rue.** Au début, c'était une petite cabine en métal, avec un toit en forme de cône, qui n'était accessible qu'aux policiers qui y pénétraient à l'aide d'une clé. Il y avait à l'intérieur un appareil téléphonique avec un récepteur et un micro fixé à une plaque en métal avec lequel le factionnaire pouvait communiquer avec «la Centrale» ou son poste d'attache.
- De 1913 à 1961, la boîte de rue, qui emprunte alors la forme d'un petit coffret mural, était montée sur une colonne et souvent adossée à une boîte d'alarme rouge pour incendies. Elle était parfois

- aussi fixée à un poteau. Dans les deux cas, une cloche et un feu clignotant rouge faisaient partie de l'installation et servaient à alerter le factionnaire, de jour comme de nuit, de façon sonore ou visuelle selon le moment de la journée.
- Plus souvent qu'autrement, c'est le citoyen qui informait le policier que «sa boîte avait sonné». Ce dernier devait alors s'y rendre sur le champ, ouvrir la boîte au moyen de sa clé et communiquer avec son poste.
- C'est en 1961, dans la foulée du rapport Way-Gaubiac, et jusqu'à la fin des années 1970 que le dernier modèle de boîte de rue fut déployé sur tout le territoire desservi par le «Service de Police de Montréal» comme on le désignait à l'époque. Ces nouveaux appareils, fournis par la compagnie Bell, étaient accessibles à tous les citoyens qui, en firent un usage si limité, sauf pour les plaisantins, que toutes les «boîtes bleues» furent retirées à la fin des années 1970. Les agents factionnaires devenaient de plus en plus rares dans les rues et, graduellement, l'émetteur/récepteur devenait un outil de travail.
- Imaginez un instant le factionnaire qui venait d'effectuer, seul, une ou des arrestations, et qui devait se rendre à la boîte de rue la plus proche avec le ou les prisonniers afin de demander de l'aide!

JEAN-MARC DE NOBILE PRÉSIDENT MUSÉE DE LA POLICE DE MONTRÉAL

EN COLLABORATION AVEC

ROBERT CÔTÉ, o.c.

DIRECTEUR

MUSÉE DE LA POLICE DE MONTRÉAL

- Dans le hall d'entrée du QG, on peut voir une boîte de rue du modèle utilisé de 1913 à 1961 et un exemplaire des dernières «boîtes bleues» utilisées jusqu'à la fin des années 1970 peut être vu à la salle de presse.
- C'est vraisemblablement en 1913 que la Ville de Montréal a procédé à l'achat des premiers véhicules moteurs destinés à son service de police. Il s'agissait de camions utilisés pour le transport des détenus ainsi que de quelques voitures qui servirent aux déplacements du personnel de direction et d'enquêteurs, entre autres.

Il demeure possible que le Service ait eu recours à des véhicules moteurs avant cette date, mais cette hypothèse n'est pas documentée.

- La partie ouest de l'ancien quartier général, situé au 775 Gosford fut construite en 1913. Elle était reliée par un tunnel à l'hôtel de ville de Montréal. Cet édifice s'appelle d'ailleurs l'annexe de l'hôtel de ville et héberge toujours, en plus de la Cour municipale de Montréal, divers bureaux administratifs de la Ville.
- Les quartiers de détention du Service étaient originalement situés au sous-sol du vénérable édifice de la rue Gosford. Avec le temps, un centre de réception des appels téléphoniques, l'ancêtre des Télécommunications, fut aménagé au rez-de-chaussée. À l'occasion d'une grève, dans les années 1930, ce centre

fut la cible d'un attentat à la bombe, causant des blessures à un employé.

- En octobre 1970, deux cellules du **Front de libération du Québec** ont procédé
 aux enlèvements de l'attaché commercial de Grande-Bretagne, James Cross,
 ainsi que du ministre québécois Pierre
 Laporte, déclenchant ainsi la «Crise d'octobre». Dans le cadre des mesures qui
 suivirent ces événements dramatiques,
 le tunnel reliant le QG à l'hôtel de ville
 était fréquemment utilisé par des
 membres de l'état-major du Service de
 police de Montréal qui maintenaient une
 liaison constante avec les autorités municipales. Le tunnel faisait d'ailleurs l'objet
 d'une surveillance policière constante.
- Durant la Crise d'octobre 1970, et en vertu de la *Loi sur les mesures de guerre*, tous les policiers étaient autorisés à pénétrer sans mandat dans tous les lieux à la recherche de personnes ayant des affiliations avec le mouvement felquiste qui était ainsi devenu hors-la-loi. Vraisemblablement, certaines personnes ont profité de cette situation pour dénoncer un voisin ou dénoncer un(e) exami(e) en faisant appel au Service et en décrivant comme suspects les agissements des individus visés.

Inutile de mentionner que l'afficheur téléphonique n'existait pas à l'époque...

Le 4 mars 1971, de fortes chutes de neige s'abattirent sur Montréal, à un

rythme tel qu'on en parle encore aujourd'hui comme de la «tempête du siècle» dernier. Les plus vieux se rappellent sans doute qu'absolument rien ne bougeait dans les rues de Montréal cette journéelà et durant les quelques jours qui suivirent. On se rappelle aussi que d'astucieux policiers de Montréal et des villes de banlieue, telles que Dorval, Lachine, Beaconsfield et autres avaient réquisitionné des motos-neiges afin de répondre aux appels d'aide.

Imaginez, par exemple, des autobus d'écoliers immobilisés par la neige sur le boulevard Des Sources (à l'ouest de l'aéroport Trudeau) entre le boulevard Hymus et la route 20! Les policiers de l'époque, dont plusieurs cumulaient la fonction de pompier, ont rapidement secouru tous ces jeunes!

Ce bref rappel historique montre éloquemment que face à des événements extraordinaires, les membres de notre Service savent faire preuve d'une solidarité à toute épreuve.

Enfin, votre Musée de la Police célèbre cette année son 15e anniversaire. N'hésitez pas à venir rencontrer les bénévoles les mardis et jeudis, au QG, situé au 1441, St-Urbain, entre 8 et 14 heures. Il nous fera plaisir de vous accueillir pour une visite commentée des pièces en exposition. Nous sommes là pour vous!

À la prochaine! 🧐



Des nouvelles de la Symphonie



Le concert 2008 s'en vient!

C'est les 2 et 3 mai 2008 que l'édition 2008 du concert annuel de la Symphonie vous sera présentée. La Symphonie vocale chantera bien haut, à quatre voix, accompagnée de musiciens et *a capella*, sous la direction de Roland Côté. De nouvelles œuvres feront partie du répertoire que vous pourrez entendre lors de ce concert. Vous saluerez ainsi le travail de ses choristes, qui, tout au long de l'année, auront parcouru les villes environnantes pour y présenter leurs chants à l'occasion de multiples événements.

Ce concert se tiendra à 20 heures à la salle Désilets du Collège Marie-Victorin, 7000 rue Marie-Victorin, Montréal.

Les billets seront en vente au coût de 20 \$ dès le 15 décembre prochain au 480 de la rue Gilford, 3e étage, ou auprès d'un membre de la symphonie de votre entourage.

Au plaisir de vous y rencontrer!

Une contribution père-fille à la Symphonie!

Annie-Claude Beaudoin a joint les rangs du SPVM le 27 mars 2006. En janvier 2007, avant même d'avoir terminé son année de probation, elle rejoignait son père Normand Beaudoin au sein de la Symphonie vocale.



Bien sûr, Normand est fier de voir ainsi sa fille joindre la Symphonie. Et nous, choristes, sommes aussi fiers de l'accueillir parmi nous, d'autant plus qu'elle fait baisser la moyenne d'âge du groupe!

Annie assure une belle relève à ce groupe de chanteurs, mais le plus important c'est de prendre plaisir à chanter. Bravo pour cette belle réunion père-fille.





André Robinson: un membre distingué de la Symphonie



André Robinson... et les autres membres du comité de direction

Saviez-vous qu'être membre de la symphonie peut être très exigeant?

Les policiers-chanteurs et chanteuses se produisent lors de multiples activités, en toutes sortes de lieux et de circonstances. Ils participent en moyenne à plus de 90 activités chaque année, dont les répétitions chaque lundi soir, et ce bénévolement.

M. André Robinson est membre actif depuis 1993. En plus de participer à toutes ces activités, il siège au comité de direction depuis 1997.

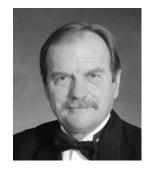
André est le seul policier actif de la Symphonie vocale à s'impliquer depuis aussi longtemps au comité de direction. Il doit donc donner beaucoup de son temps de façon bénévole afin que les activités de la Symphonie vocale puissent bien se dérouler.

La Symphonie est fière de compter parmi ses membres un homme comme M. Robinson, qui se dévoue et s'implique depuis plusieurs années. •

Pierre Mathieu, président, Jean-Marc Cimon, Normand Beaudoin et Pierre Germain









Bienvenue à nos nouveaux membres!

Claude Beausoleil, Suzanne Bélair, Robert Caplette, André Cardinal, Pierre Germain jr., Joël Guérette, Denis Leclerc, Serge Morisette, Pierre Thibault et Denis Verreault ont joint les rangs de la Symphonie vocale récemment afin d'assurer la relève. La plupart des ces nouveaux choristes n'avaient aucune formation musicale. Par contre, le matériel fourni par le directeur musical a facilité leur insertion, ainsi que l'étude de leurs partitions. Bravo à tous ces choristes pour l'effort fourni.



PIERRE DESROCHES

AUMÔNIER



Sur les accommodements raisonnables...

orsqu'une nation veut s'ouvrir et recevoir le trésor de l'humanité qui vient frapper à sa porte, avant de les intégrer et de les reconnaître dans leurs différences, il faut que cette même nation existe. Nous ne pouvons nous situer et exister qu'en présence d'un visà-vis. Et pour exister, il faut avoir très bien intégré sa propre histoire et sa propre réalité.

On ne peut favoriser l'intégration de frères et de sœurs en humanité sur la ruine de sa propre désintégration. Notre peuple, dans ses racines, a une spiritualité et une incarnation dans un lien étroit avec l'Église catholique romaine. Dans cette même histoire, la venue d'un peuple anglo-saxon, protestant, a aussi coloré tout le devenir de cette société. Ce double dynamisme chrétien s'est retrouvé en présence, dès l'origine, d'un peuple autochtone qui avait aussi façonné ce pays d'une culture et d'une spiritualité.

La révolution tranquille a démarqué une époque et a fait advenir un nouveau rapport entre l'État et l'Église. Toute une génération s'est distancée d'une réalité religieuse portée par leurs parents et leurs aïeuls. Elle a voulu dessiner une société plus laïque qui donnerait plus de

chance à chacun de ses membres dans leurs différences d'être des citoyens à part entière.

Il y avait là une utopie dans le bon sens du mot qui ouvrait de nouvelles pages au devenir collectif. Mais l'ouverture sur le nouveau, pour demeurer une ouverture, ne peut se baser sur une fermeture par rapport à un dynamisme qui a façonné pendant des siècles une culture, qui a marqué l'émergence d'un pays, ses institutions, sa réalité sociale et son rapport à la signification de l'existence.

Ce dynamisme millénaire et séculaire ne disparaît pas parce que quelquesuns en sont irrités. Et la fermeture en regard de cette réalité rend le projet de l'ouverture à un monde nouveau chimérique. On ne peut continuer à écrire une histoire si nous essayons d'effacer un grand pan de cette histoire.

Les accommodements raisonnables exigent que nous soyons capables d'affirmer qui nous sommes dans notre diversité, de respecter nos divergences pour être en mesure de faire advenir dans l'harmonie une nouvelle unité qui intègre une multiplicité de racines et de cultures autres.

Pour moi, le défi des accommodements procède d'abord par un ajustement mature, dans le respect de l'histoire d'ici, et d'une affirmation qui permettront d'établir des fondements suffisamment clairs. Tous ceux qui viennent d'ailleurs doivent pouvoir trouver leur place par des repères qui se posent pour que d'autres n'imposent pas ce qui est leur bien, dans un pays qui s'est bâti sur des valeurs inspirées d'une spiritualité qui a donné des fruits désirables, au point qu'une grande partie de la planète cherche à venir se mettre à l'ombre de ce grand arbre.

Nous ne pourrons recevoir, accueillir et intégrer si nous ne sommes pas là. Et pour être là, il faut savoir s'affirmer collectivement dans le respect de la divergence de ce peuple que nous constituons maintenant. Il importe d'apparaître clairement pour recevoir honnêtement. Notre confusion, si nous ne réglons pas nos conflits hisnos révoltes immatures, toriques, condamne le monde qui vient au déchirement et aux haines raciales, aux conflits interreligieux dans le tourbillon desquels s'affronteront les disciples du Christ et ceux d'Allah, que même la proposition d'un état laïque ne pourra pacifier. 6





Décès



Beauchamp, Denis (Agent 142) Embauché le 23 novembre 1970 Retraité le 5 décembre 2000 Décédé le 28 octobre 2007 À l'âge de 57 ans



Bergeron, Gilles (Sergent-détective) Embauché le 14 décembre 1964 Retraité le 10 avril 1998 Décédé le 22 juillet 2007 À l'âge de 61 ans



Charlebois, Guy (Sergent) Embauché le 11 décembre 1961 Retraité le 5 janvier 1991 Décédé le 1^{er} novembre 2007 À l'âge de 73 ans



Charron, Michel (Lieutenant) Embauché le 27 juin 1966 Retraité le 5 octobre 1996 Décédé le 15 juillet 2007 À l'âge de 63 ans



Delisle, André (Agent 998) Embauché le 20 janvier 1958 Retraité le 21 janvier 1988 Décédé le 11 août 2007 À l'âge de 74 ans



Dionne, Lionel (Agent 3731) Embauché le 3 juin 1957 (Montréal-Est) Retraité le 1^{er} septembre 1987 Décédé le 8 juillet 2007 À l'âge de 76 ans



Dorion, Gilbert (Sergent-détective) Embauché le 14 avril 1958 Retraité le 4 février 1993 Décédé le 2 septembre 2007 À l'âge de 78 ans



Dumas, Robert (Agent 3546) Embauché le 25 mars 1963 Retraité le 18 décembre 1994 Décédé le 24 août 2007 À l'âge de 66 ans



Duplessis, Jean-Paul (Sergent-détective)
Embauché le 15 août 1955
Retraité le 1er juillet 1984
Décédé le 20 juillet 2007
À l'âge de 79 ans



Émond, Hubert (Agent 1126) Embauché le 18 avril 1950 Retraité le 1^{er} octobre 1982 Décédé le 27 septembre 2007 À l'âge de 82 ans



Frenette, André (Agent 3381) Embauché le 5 mai 1954 Retraité le 1^{er} juillet 1992 Décédé le 24 octobre 2007 À l'âge de 75 ans



Jasmin, Adrien (Agent 1193) Embauché le 18 avril 1950 Retraité le 2 mars 1985 Décédé le 9 septembre 2007 À l'âge de 81 ans



Laplante, Pierre (Sergent-détective) Embauché le 27 juin 1966 Retraité le 2 juillet 1996 Décédé le 3 septembre 2007 À l'âge de 61 ans



Larin, Vincent (Sergent) Embauché le 18 avril 1950 Retraité le 2 mai 1983 Décédé le 8 juillet 2007 À l'âge de 79 ans



Lavigne, Michel (Sergent-détective) Embauché le 2 janvier 1963 Retraité le 13 mai 1993 Décédé le 29 août 2007 À l'âge de 65 ans



Law, Keith Francis (Sergent) Embauché le 10 octobre 1946 Retraité le 19 avril 1981 Décédé le 12 août 2007 À l'âge de 85 ans



Lefebvre, Marcel (Lieutenant-détective) Embauché le 28 mars 1949 Retraité le 11 juillet 1982 Décédé le 19 septembre 2007 À l'âge de 83 ans



Martel, Maurice (Agent 4167) Embauché le 19 octobre 1953 (Verdun) Retraité le 11 avril 1985 Décédé le 14 octobre 2007 À l'âge de 78 ans



Messier, Daniel (Sergent) Embauché le 27 avril 1992 Décédé le 14 juillet 2007 À l'âge de 38 ans



Meunier, Robert (Agent 3221) Embauché le 7 octobre 1964 (St-Michel) Retraité le 2 avril 1996 Décédé le 22 juin 2007 À l'âge de 62 ans



Morel, Gilles (Sergent-détective) Embauché le 7 juillet 1952 Retraité le 8 avril 1984 Décédé le 15 septembre 2007 À l'âge de 75 ans

Morin, Gérard (Agent 1026) Embauché le 18 avril 1950 Retraité le 21 septembre 1953 Décédé le 3 août 2007 À l'âge de 83 ans



Renaud, Achille Jr. (Sergent-détective) Embauché le 4 mai 1959 Retraité le 7 février 1985 Décédé le 4 septembre 2007 À l'âge de 72 ans



Riquier, Robert (Agent 4175) Embauché le 3 septembre 1957 (Verdun) Retraité le 21 septembre 1979 Décédé le 17 septembre 2007 À l'âge de 71 ans



Armand Roy (Agent 3381) Embauché le 2 juillet 1946 Retraité le 7 février 1982 Décédé le 4 novembre 2007 À l'âge de 84 ans



Roy, Guy (Agent 1676) Embauché le 15 juin 1953 Retraité le 15 juin 1981 Décédé le 10 septembre 2007 À l'âge de 76 ans



St-Jacques, Gaston (Agent 4236) Embauché le 22 novembre 1951 (Outremont) Retraité le 9 avril 1988 Décédé le 3 octobre 2007 À l'âge de 79 ans



Tagg, Thomas (Agent 3618) Embauché le 13 décembre 1960 Retraité le 16 février 1981 Décédé le 16 août 2007 À l'âge de 84 ans



2007: une année sublime!

ne autre année est sur le point de se terminer. Deux mille sept fut une année exceptionnelle à beaucoup d'égards, autant pour l'APPR que pour vous, membres retraités.

Durant l'année, les directeurs de l'APPR vous ont préparé des activités remplies de surprises et de nouveautés, le tout à des prix très abordables.

Je dois vous dire que je suis très fier de mes directeurs et de la façon dont ils négocient et planifient leurs activités, afin d'obtenir pour vous ce qu'il y a de mieux. La politique de l'APPR est de donner préséance aux membres de notre Association lors de l'achat de billets pour une activité. Cette année encore, l'APPR a octroyé tout près de 80 000 \$ au budget des activités, ce qui permet d'offrir des billets à un prix inférieur aux prix réels.

Pour chacune de nos activités, nous enregistrons une très forte participation et nous en sommes très fiers. De plus, nous remarquons aussi depuis quelque temps, lors de certaines activités, la présence de nouveaux venus, en quelque sorte la relève pour l'avenir. Si vous n'avez jamais participé à une de nos activités, hâtez-vous car vous manquez une belle occasion de fraterniser et de rencontrer d'anciens collègues. Vous les conjointes, incitez votre conjoint à participer à nos belles activités. Vous serez séduite par l'accueil et l'ambiance qui y règnent, vous passerez d'agréables moments parmi nous, nous en sommes convaincus.

Parmi les succès de l'année 2007, nous ne pouvons passer sous silence l'entente sur les surplus du régime de retraite telle que négociée par la Fraternité, réalisée et générée par la Caisse de retraite au cours des dernières années. Encore cette fois-ci, les membres se sont vus attribuer une part équitable des améliorations convenues entre les parties. À nouveau, nous tenons à remercier les dirigeants de l'ABR et de la Fraternité pour leur travail inlassable dans le dossier des surplus, ainsi que pour leur soutien envers L'APPR.

En terminant, toute mon équipe et son personnel se joignent à moi pour vous souhaiter en cette période des Fêtes, nos meilleurs vœux de santé et de prospérité.

Rien que la VEITE I

AVEC ANDRÉ SASSEVILLE

- L'ex-agent 2034, **Gilles Deguire**, qui a pris sa retraite en mars 1999, est le directeur du bureau de comté de Line Beauchamp, députée de Bourassa-Sauvé et ministre du Développement durable de l'environnement et des parcs. Une deuxième carrière fructueuse mon cher Gilles. Bravo!
- Le sexologue bien connu, **Michel Campbell,** est très fier de sa fille, **Joëlle,** policière au SPVM, affectée au PDQ 46 à Anjou.
- Je souhaite à l'ex-capitaine

 René Morin, qui se dévoue pour

 la ligue de hockey, de revenir en pleine
 forme le plus tôt possible.
- L'ex-agent 342, **Pierre Bugeaud**, est propriétaire d'un gîte du passant de 5 chambres à La Malbaie. L'ouverture est prévue pour le printemps prochain. Il invite tous ses confrères et consœurs à lui rendre visite. Internet: pierrebugeaud@hotmail.com

- Ayant pris sa retraite en 1978, l'ex L/D et vice-président de l'ABR, Robert Fradet, se plaît à Saint-Raphaël où il se consacre à la promotion de l'art et de la culture ainsi qu'aux artistes de toutes sortes de disciplines. Comme écrivain, il est l'auteur des livres suivants : La femme du partage, La petite histoire de Saint-Raphaël (théâtre), La fille du capitaine, La vue parallèle, Agathe, Patrouille nocturne, Les hiboux de la Sûreté et La Gaspésienne d'Outre monde. D'autres romans sont présentement en préparation. Bravo mon cher pour tes magnifiques œuvres et je te souhaite de conserver la santé nécessaire pour en écrire beaucoup d'autres.
- **Georges Gadbois** m'a dit qu'il ne pensait pas réussir une autre partie parfaite aux quilles. La saison n'est pas terminée: il faut être optimiste.

Oui, il est possible de jouer sur internet. Allez à **www.lepitch.net**. Pour de plus amples informations, consultez les pages suivantes.

L'ex L/D **Yvon Desrosiers** et son épouse **Francine** ont bien apprécié leur première journée de quilles. Le couple en était à sa première activité avec l'APPR.

L'ex-agent 2114, **Gilles Duchesne**, est représentant des produits d'aliments naturels Shaklee depuis 25 ans. Grâce à son talent de vendeur, il a visité 10 pays et effectué 42 voyages aux frais de la compagnie, qui le récompense ainsi pour ses talents de représentant.

L'épouse de **Gilles Morel,**Madeleine, ainsi que les enfants,
Ginette, Raymond et Nathalie,
remercient tous les policiers qui
sont venus rendre un dernier
hommage à Gilles, décédé
le 15 septembre dernier.
Un merci très spécial à André
Poitras et à Gilles Théberge.

- Lors d'une récente visite au Club de chasse et pêche, **Raymond Laframboise** et **Jean-Pierre Roy**se sont ramassés sur le derrière lorsque leur chaise de plastique n'a pu résister à leur poids. Est-ce possible? ou bien les chaises avaient fait leur temps?

 La réponse est facile à trouver non?
- L'École nationale de police du Québec est présentement en procédure de recrutement. Elle est à la recherche d'un policier de niveau 2 à la retraite pour occuper un poste de cadre. Information: 819 293-8631 poste 6428 ou ccastonguay@enpq.qc.ca

RIEN QUE **LA VÉRITÉ!**

- Incroyable, mais vrai. Au Club de Golf de Saint-Janvier, **Gilles Perreault** a battu **Jean Cardinal** et **René Morin** lors d'une compétition «aux trous». Cela a coûté cher aux perdants, paraît-il!
- Lors du tournoi de golf 2006 de l'APPR, **Bernard Roy** a été l'heureux gagnant d'un certificat voyage offert par Via Rail. Le 27 mai dernier, il a voyagé avec son épouse sur le trajet Montréal-Toronto et le couple a grandement apprécié l'accueil offert au salon Panorama, l'embarquement prioritaire ainsi que tous les services offerts à bord. Tant mieux. Cela veut dire que les cadeaux offerts à notre tournoi sont fort appréciés.
- L'ex s/d André M. Ménard, est très fier de son petit-fils, Pierre-Alexandre Ménard, qui a joint les rangs du Service de police de la Ville de Montréal le 27 mai dernier. C'est une histoire de famille... De plus, André est toujours responsable d'une ligue de grosses quilles au Salon de Quilles 440. Bravo, André, continue ton bénévolat.
- Il y avait une forte compétition au jeu de fers. Ceux qui ont gagné le plus de parties furent Irène Antonacci et Richard Lachapelle. La marche sera haute pour nous l'an prochain. Félicitations...

Pendant qu'il jouait son coup de départ au 10° trou, une grosse corneille vole le hot dog que **Guy Saint-Jacques** avait déposé sur son sac. C'est un fait vécu, mais...

Saviez-vous que 44 % des Québécois âgés de 25 à 44 ans n'ont aucun plan de retraite? Pire: 36 % n'ont pas mis le moindre sou de côté pour leurs vieux jours et seulement 20 % d'entre eux disent connaître de façon assez précise la somme dont ils auront besoin.

- Lors de la dernière journée de golf à Mirabel, **Jean Cardinal** à joué un 73 et **Claudine Morin** un 99 sur le parcours le Boisé. Ça, c'est du golf!
- **Gaston Malo**, sa conjointe **Johanne Therrien, André Bouchard** et son épouse **Lise** sont revenus enchantés de leur croisière sur la Méditerranée.
 Un voyage de rêve, disaient-ils...
- Félicitations à l'ex-lieutenant détective Mario Latraverse, maintenant à la Régie des sports de combat du Québec, qui a réussi son premier trou d'un coup au 14e trou du Club de golf Le Mirage. Les témoins crédibles étaient Richard de Carufel de la Coop et Normand Bonneville.

- Saviez-vous que l'ex-sergent motard **Lucien Cadotte** a joué au hockey pour le Patro le Prévost avec le journaliste sportif du Journal de Montréal, le défunt **Jacques Beauchamp**? Ses coéquipiers le surnommaient le «tueur».
- Saviez-vous que les aînés «rapportent» 5,3 milliards \$ par année au Canada? Les Canadiens âgés de plus de 60 ans font 416 millions d'heures de bénévolat par année. Si on les payait au salaire plus que minimum de 7,55 \$ l'heure, ils nous coûteraient, comme société, 3,1 milliards \$. Une somme à laquelle il faut ajouter 2,2 milliards \$ en contributions fiscales.
- Madame Colette Bisson-Rousselle, épouse du défunt Gaby Bisson, du poste 16, est une lectrice assidue de la chronique Rien que la vérité. Merci de nous lire.

Marcel-Jean De Pauw,

anciennement du district 53, cultive d'excellentes asperges et de sublimes tomates biologiques à Saint-Bernard-de-Michaudville. **Maurice Vincent,** son collègue retraité, est tombé en amour avec ces produits de la ferme de Marcel-Jean, qui agrémentent si bien nos repas québécois.

Joyeuses Fêtes à tous!



ANDRÉ SASSEVILLE



Pierre Portelance

un bénévole très impliqué

é le 10 mai 1941, Pierre Portelance entre dans les rangs de la police de Montréal à l'âge de 20 ans, le 11 décembre 1961. Il agira d'abord comme patrouilleur dans districts de la ville. Durant se carrière, il est appelé à travailler comme policier motard pendant une période de 8 ans, pour finalement terminer sa carrière à l'ancien poste 55 à Pointeaux-Trembles. Pierre a également été un excellent délégué syndical pendant plus de 10 ans. Après plus de 32 années de loyaux services, c'est le 1er février 1993 que l'heure de la retraite sonnait pour lui.

Engagement social

Au-delà de ses fonctions de policier, Pierre fut très impliqué socialement. Il est l'âme créatrice des fameuses parties d'huîtres du poste 55, courues par plusieurs policiers, dont tous les profits allaient aux démunis du secteur, sous forme de bons de nourriture. Geste fort apprécié des gens, dit-il.

Actif, énergique, homme aux multiples idées, c'est en 1979 que Pierre Portelance fonde le Club de ski du D-55, aujourd'hui connu sous l'appellation de Club de ski PPM. Aujourd'hui le club de ski fait une quinzaine de sorties par année, incluant des excursions de 2 ou 3 jours en Nouvelle-Angleterre ou dans Charlevoix, par exemple, ou d'une semaine en Europe. Du



Pierre Portelance

9 au 17 mars dernier, les skieurs du club sont allés skier dans des sites paradisiaques, en France, aux Arcs et à la Plagne. Ces voyages de groupe en ski nécessitent beaucoup d'organisation et de planification. C'est pourquoi Pierre s'est associé avec notre confrère retraité Robert Pellerin pour le faire fonctionner. Bien rodé, ce club de ski fait la joie et le bonheur de beaucoup de nos retraités.

Voyant l'automne arriver, Pierre a une idée géniale en préparation de la saison de ski. Il met sur pied le club de randonnée pédestre qui, pendant 7 ans, permettra à ses membres de se mettre en forme en vue de la prochaine saison de ski. L'ascension des monts Washington, Mansfield et Lafayette faisait le bonheur des participants. Après le 11 septembre, ce n'est pas sans un pincement au cœur que le club dût cesser cette activité, l'entrée aux États-Unis étant devenue trop compliquée et les files heures d'attentes aux douanes trop longues.

Le bénévolat

Sa saison de ski terminée, Pierre ne veut pas devenir casanier et se tourner les pouces devant un feu de foyer. Son épouse Réjeanne, qui était bénévole à la société Saint-Vincent-de-Paul, l'invite à accorder quelques heures de son temps par année. Ne voulant pas lui déplaire, il accepte sans savoir où cela le mènera... Voyant le bienfait qu'il pouvait apporter, l'année suivante, son implication est plus que généreuse. Après 3 ans, il devient président d'une paroisse. Une fois en place, il restructure l'organisme, annexe les 3 paroisses de Repentigny en une seule unité, emménage dans de nouveaux locaux, ce qui permet d'offrir à 300 personnes démunies, une fois par mois, nourriture, vêtements, jouets, fournitures

OUE SONT-ILS DEVENUS...





Pierre, accompagné de bénévoles dans le local où sont distribuées les denrées alimentaires.

scolaires, camp de vacances, médicaments, etc. «Quelquefois, vous offrez à ces personnes de l'écoute, c'est très réconfortant» s'empresse-t-il d'ajouter.

Le comptoir de Saint-Vincent de Paul, situé au 575 Leclerc à Repentigny, est unique en son genre. Tout y est rangé avec minutie et propreté. Grâce aux généreux donateurs, la population peut acheter à peu près tout à un prix dérisoire. Seules les personnes munies d'un coupon alimentaire peuvent se rendre une fois par mois à l'Essentiel, 99 rue Laroche, chercher leur nourriture. Si le comptoir et l'Essentiel fonctionnent, c'est grâce à la collaboration de ses dévoués bénévoles, membres de la Société, ainsi qu'à ses nombreux donateurs puisque le budget totalise 241 000 \$.

Pierre est président du conseil particulier régional de l'Assomption, où il gère un budget de 437 000 \$. Chaque année, un vérificateur comptable inspecte les livres, comme il se doit. Cent quatre-vingtcinq bénévoles sont sous sa responsabilité, dans sept points de vente régionaux. En novembre, la Guignolée vient en aide à son organisme avec 500 bénévoles qui ramassent 45 000 \$ et 1 200 caisses de denrées alimentaires, seulement dans Repentigny.

La présidente nationale de la Société St-Vincent de Paul, a visité les installations mises sur pied par Pierre et son équipe et les a qualifiées comme étant les plus belles au Canada. «À la suite des remarques de madame la présidente, je me suis bombé le torse » disait-il en riant.



Le Club de ski PPM en voyage.

Pierre a été sollicité pour devenir président du conseil central du diocèse de Montréal et il y a été élu le 18 septembre dernier. Un prix fut décerné à l'équipe de Pierre comme étant la meilleure organisation communautaire sans but lucratif venant en aide aux démunis. Inutile de mentionner qu'il était très fier de cette nomination.

La Société de Saint-Vincent de Paul offre, par l'entremise de ses bénévoles, une aide d'urgence à toute personne vivant une situation difficile et qui nécessite un soutien ponctuel, que ce soit au niveau de la nourriture, de l'habillement, des meubles, d'un besoin de support moral ou de référence. Dans cette action qui lui sied bien, Pierre Portelance s'oublie et se donne entièrement pour une œuvre humanitaire qu'il a à cœur, qui le rend heureux et fier. «Ce que je peux dire, c'est que je me sens le gars le plus fortuné de la terre. Il n'y a pas plus grand sentiment, malgré tout le travail que cela demande, de rentrer à la maison le soir et de penser que j'ai peut-être rendu une personne heureuse.»

Voilà une belle réussite personnelle et c'est pourquoi nous avons voulu vous mettre Pierre en vedette, lui qui jouit d'une retraite tout à fait exceptionnelle.

LES ACTIVITÉS DE L'APPR EN IMAGES

Félicitations

Au mois de juillet dernier, Guy et Jacqueline Saint-Jacques ont fêté leur 50° anniversaire de mariage. Le conseil d'administration de l'APPR leur souhaite une longue et heureuse vie.

Du curling à son meilleur

Le 14 septembre dernier, au Club de curling de Boucherville, avait lieu une activité de curling réunissant 32 personnes qui ont eu beaucoup de plaisir à pratiquer ce sport de plus en plus populaire. Ceux et celles qui en étaient à leur première participation ont pu constater que c'est un sport d'adresse et d'habileté. La journée s'est terminée dans un restaurant de la région.





Ronald Durand, un novice, a trouvé l'expérience intéressante et un peu difficile.



Une photo pour la postérité.

LES ACTIVITÉS DE L'APPR EN IMAGES

Fers et pétanque, une 11e saison réussie

La 11e saison de fers et pétanque fut encore cette année une réussite avec plus de 125 joueurs. Merci à tous les bénévoles, spécialement à Jacques Gauthier (chef cuisinier), et son épouse Micheline, ainsi qu'à Roland Théberge pour leur disponibilité. Merci également à la Caisse Desjardins des policiers et policières pour sa participation financière.



Jacques Gauthier à droite, a su monter toute une équipe pour la journée de l'épluchette de blé d'inde.



Le jeu de pétanque est de plus en plus populaire, en voici la preuve.



La Caisse a été un partenaire important toute la saison. Lors de la dernière journée d'activité, **Normand Prévost**, directeur général, ainsi que l'ex-directeur général, **Yvon Séguin**, ont remis des prix de présences à **Dominic Pozzobon, Marie Rose Robillard** ainsi qu'à **Ginette Deschêne.** Au centre, le responsable de l'activité **Marcel Crevier.**



Yvon Séguin et **Raymond Paradis** dégustent un bon épi offert par **Gisèle Vallée**, de l'APPR, ainsi que de **Lise Lirette**, bénévole.



Un autre sport qui prend de la popularité : le jeu de fers.



Depuis 4 ans, les dirigeants de la Caisse subissaient toujours la défaite à la pétanque face à l'équipe féminine de l'APPR. Cette année, la Caisse a enregistré une première victoire écrasante, par le pointage de 13 à 3. L'équipe de l'APPR est déjà à l'entraînement pour la douce revanche de l'an prochain. Même dans la défaite, l'équipe de l'APPR a tenu à se faire photographier avec les gagnants. On reconnaît Gisèle Vallée, Lise Lirette, Lucille Petit et Lise Crevier. Doris Audet agissait à titre d'arbitre. Sur la photo: Marcel Crevier, responsable de l'activité, Yvon Séguin et Raymond Paradis. Bravo aux gagnants.

Une retraite bien méritée

Le 10 mai dernier, au Buffet Riviera, l'ex-directeur général de la Caisse Desjardins des policiers et policières, Yvon Séguin, était fêté. Le conseil d'administration de l'APPR a tenu à assister à cette belle fête de départ. Merci Yvon pour ta générosité envers les retraités.



De gauche à droite: André Campeau, Jean-Pierre Roy, Gisèle Vallée, le fêté Yvon Séguin, André Sasseville, Joël Savard, Pierre-Paul Lirette et Jean Joly.

50° anniversaire de mariage

Jeannine et Jean-Louis Julien ont été fêtés pour célébrer tout récemment leur 50° anniversaire de mariage. Micheline et Raymond Laframboise félicitent les fêtés. L'APPR souhaite «longue vie et santé» à cet heureux couple. Rappelons que Jean-Louis fut directeur à l'APPR et directeur à la Fraternité. Il était le spécialiste de la défense des policiers blessés en devoir, un travail qu'il a remarquablement accompli.



La journée cyclotourisme, un succès

Le 4 septembre dernier avait lieu la randonnée de 40 kilomètres, le long du site enchanteur du canal Lachine, où quelque 50 participants ont apprécié leur randonnée. Un léger goûter a été servi aux écluses de Saint-Jean-sur-Richelieu. Jean Joly et Marcel Crevier remercient ces amateurs de vélo pour leur participation et leur donnent rendez-vous l'an prochain.

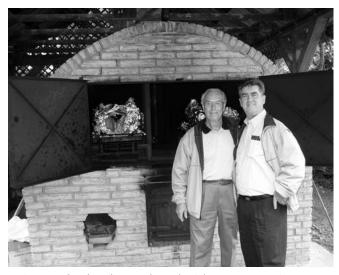


Les participants à la journée de cyclotourisme.

LES ACTIVITÉS DE L'APPR EN IMAGES

450 personnes au méchoui

Encore une fois, le méchoui a attiré plus de 450 personnes. Tout le monde s'est bien amusé et surtout bien régalé avec ce succulent repas suivi d'une soirée dansante sous la direction de Roger et Lise. Félicitations aux organisateurs, Marcel Crevier et Pierre-Paul Lirette.



Un immense four fut utilisé pour le méchoui de porc. Les organisateurs de la soirée, **Marcel Crevier** et **Pierre-Paul Lirette**, qui hument l'odeur de la cuisson, remercient tous les participants à cette soirée.



Un accueil très chaleureux de la part de **Lise Crevier** et de **Lise Lirette.** Merci mesdames, vous avez été des hôtesses parfaites.



Quoi de mieux que déguster une tendre et juteuse fesse de bœuf...



Le golf des lundis et mercredis

Lors de la dernière journée de golf à Verchères et à Mirabel, quelque 108 joueurs ont participé à une partie de golf avant de se retrouver dans une brasserie de Sainte-Thérèse, histoire de fêter l'événement. À cette occasion, plusieurs cadeaux ont été tirés au hasard. Félicitations à Jean Joly et Gilbert Petit pour l'organisation de cette magnifique journée. Merci également à la Caisse Desjardins des policiers et policières pour leur générosité.

Ezio Turrin, accompagné **Jean Joly** et **Gilbert Petit,** les principaux organisateurs de la journée, fut l'heureux gagnant d'un magnifique sac de golf offert par la Fraternité.

Au bal annuel

Une soirée époustouflante

Avec la participation de plus de 460 personnes, le bal annuel de l'APPR a encore une fois remporté un extraordinaire succès. Comme vous le savez, l'APPR veille à faire de cette soirée un événement de prestige et d'élégance. Ce fut une réussite à tous les points de vue et les amateurs de danse s'en sont donné à cœur joie, du souper à la fermeture. Nous avons profité de l'occasion pour fêter les retraités et les veuves ayant atteint ou qui atteindront l'âge vulnérable de 80 ans au cours de l'année, tous invités par l'APPR. Selon les dires de plusieurs, cette soirée fut mémorable. Félicitations aux organisateurs de ce bal, Gisèle Vallée, Jean-Pierre Roy et André Sasseville.



Nos fêtés ont beaucoup aimé leur soirée. Dans le désordre: Gabrielle Aubertin, Jeannine Charron, Thérèse Gill, Lina Langevin, Jeannine Boucher, Jeannine Levac Lefebvre, Marie Laferrière, Monique Allard, Thérèse Desautels, Cécile Lalonde, Aline Montpetit, Caroll Finnerty, Maurice Gilbert, Jean Ratelle, Roger Lessard, Denis Roy, Henri Duranleau, Marcel Champagne, Guy Surprenant, Réjean Cadieux, Hector Ranger, Louis Simard, Robert Turcot et Bertrand Audet.



Au son d'un orchestre et d'une discomobile, les participants s'en sont donné à cœur joie.



Le président de l'APPR, **Raymond Laframboise**, a remis un cadeau souvenir à monsieur **Henri Duranleau** pour ses 80 ans.

LES ACTIVITÉS DE L'APPR EN IMAGES

Vif succès du 30e tournoi de golf de l'APPR

Le Club de Golf La Madeleine a été envahi par une horde de 324 joueurs à l'occasion du 30e tournoi de golf de l'APPR. Les principaux organisateurs, Jean-Pierre Roy et André Sasseville, furent comblés de bonheur par l'importante participation et par le beau temps, mais surtout par l'ambiance festive exceptionnelle qui y régnait. Inutile de rappeler que la tenue d'un tel événement ne serait pas possible sans la participation des membres du conseil d'administration de l'APPR ainsi que de nos bénévoles que nous remercions chaleureusement. Nous remercions également l'ABR, la Fraternité, la Caisse Desjardins des policiers et policières, la Coopérative ainsi que tous nos commanditaires pour leur générosité. Félicitations aux organisateurs.



Le champ de pratique était fort populaire.



L'artiste peintre **Réjane Campeau** remet une de ses toiles à madame **Micheline Paradis.**



Le président de la Caisse, **Jacques Dextradeur**, remet un magnifique sac de golf à **Rodrigue Dionne. Jean-Pierre Roy** assiste à la remise.



Johanne Roche, de Via Rail, remet à Maurice Demers un voyage en train 1^{re} classe pour le corridor Québec-Windor.



La gent féminine était bien représentée par **Denise Lévesque, Jocelyne Morin, Lise Crevier** et **Rachel Joly.**



Pierre-André Sénécal, Guy Pépin et Normand Houde ont gagné les gros prix en argent. André Sasseville, Jean-Pierre Roy ainsi que Raymond Laframboise sont ravis pour les heureux gagnants.

31e tournoi de golf de l'APPR



Au club de golf La Madeleine Le mardi 17 juin 2008

Maximum 320 golfeurs • Départ simultané à 11 h 30 • Magnifiques prix à gagner Ce tournoi est strictement réservé aux membres de l'APPR.

Les billets seront en vente à compter du 22 avril à 8 h 30 au bureau de l'APPR.

Prix: 100 \$ par personne • Paiement par chèque seulement

Formez vos foursomes!

Tournoi de golf en Floride

Le vendredi 29 février 2008

Endroit: Arrowhead, Country Club 8201, SW, 24th Street

Fort Lauderdale (954 475-8200)

Policiers, policières retraités de Montréal et conjoints sont les bienvenus.

Le coût: - golf et souper: 55 \$ US

- Souper: 20 \$ US

Départ a/c 8 h 30

Pour réservation:

Claude Boudrault, téléphone : 954 484-5580 (FL) André Poitras, téléphone : 954 429-1313 (FL) Henri-Paul Tremblay, téléphone : 954 967-4765 (FL)



LES ACTIVITÉS DE L'APPR EN IMAGES

Une journée à l'Hippodrome

Le 9 septembre dernier, quelque 108 personnes se sont donné rendez-vous au brunch dominical de l'Hippodrome de Montréal. La 8° course était dédiée à l'APPR et c'est le cheval Insalted, conduit par Sylvain Filion, que en fut le gagnant. Sur la photo, on remarque Raymond Laframboise, président de l'APPR, Sylvie Laframboise, Pierre-Paul Lirette, de l'APPR, Louis Limoges, de Piedmont Dora, Jean-Pierre Roy, de l'APPR, et Réjean Landry, ex-président de l'APPR.



Marie D'amour et Orise Desroches ont été les heureux gagnants de deux billets pour un spectacle au théâtre Saint-Denis. Pierre-Paul Lirette et Jean-Pierre Roy ont été les principaux organisateurs de la journée.



Madame Thérèse Brazeau a reçu un certificat-cadeau de Madame Josée Brunelle et d'Alain Courtemanche, de l'Hippodrome, sous l'œil attentif de Raymond Laframboise, Jean-Pierre Roy et de Pierre-Paul Lirette.

Sortie d'un jour

C'est le 13 juillet dernier à Trois-Rivières qu'avait lieu la sortie d'un jour de l'APPR. Une magnifique journée attendait les 108 participants qui ont franchi le seuil de la vieille prison, ce qui leur a permis de découvrir bien plus qu'un bâtiment historique, mais toute la vie des prisonniers des années 1960 à 1970. Par la suite, il y a eu visite du musée québécois de la culture populaire, très appréciée de tous. Après un copieux repas, le spectacle Showtime attendait nos membres. Ce fut un spectacle haut en couleurs. Félicitations à André Campeau et Pierre-Paul Lirette pour leur sens de l'organisation.



Au musée québécois de la culture populaire, **Raymond Paradis** essaie un vélocipède.



Après avoir purgé sa peine dans une cellule de la prison construite en 1822, **Ginette Deschênes** a bien apprécié sa liberté.

Succès de nos journées d'information

Nos journées d'information ont connu un tel succès l'an dernier qu'à la demande générale, nous avons récidivé les 12 et 24 septembre dernier à la Garnison de Longue-Pointe.

Vous êtes 202 personnes à vous y être inscrites, dont plusieurs couples. Richard Hanna de la Caisse Desjardins des policiers et policières a exposé clairement les services offerts par la Caisse. Les responsables de la Fraternité, de l'ABR ainsi que les notaires Yvan Corbeil et Carl Corbeil ont tous fourni aux participants des outils pertinents.

Richard Hanna, planificateur financier à la Caisse, expose les réalités fiscales qui s'appliquent lorsqu'on est à la retraite.



Festin de homards

La vente des billets pour les festins de homards aura lieu le 8 avril à 17 h au 480, rue Gilford.

Les dates retenues pour le festin sont: Le 23 mai, 30 mai et le 6 juin 2008

Aucune réservation par téléphone, et afin de réduire le temps d'attente, paiement par chèque seulement.



Une nouvelle version plus fiable vous attend. Mode pro ou mode débutant, à votre choix. Clavardage en ligne entre les joueurs d'une table. Toutes les possibilités sont gérées. Historique du pitch, photos et règlements.



Une invitation très spéciale!

Que vous soyez débutant, novice, intermédiaire ou skieur avancé, que ce soit pour découvrir le monde de la compétition ou même devenir moniteur, nous avons la solution: nous vous offrons neuf soirées de ski ou de planche.

Nouveauté

Avec l'ère de l'informatique, cette année nous avons décidé de vous simplifier la vie pour vous inscrire à l'école de Ski FPPM Vous pourrez vous inscrire par le bais de notre site internet. Et pour ceux qui préfère le courrier habituel vous pourrez aussi le faire en faisant parvenir votre formulaire d'inscription au 480, rue Gilford, Montréal (Québec) H2J IN3.

Toutes les personnes inscrites avant le 1^{er} décembre courront la chance, lors d'un tirage, de gagner deux sessions de cours gratuites.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements en communiquant avec Mesdames Diane Lacroix ou Monique Beaudry au 514 527-4161.

N.B.: Nous vous demandons de vous inscrire le plus tôt possible afin de nous permettre de coordonner et regrouper les membres dans leurs groupes respectifs. N'oubliez pas que nos services sont offerts à tout le monde, pas uniquement aux policiers (ères).

Avantages et services offerts

- Cours de ski pour toutes les catégories.
- La seule École à offrir des cours de pré-compétition.
- Cours de planche à neige, de débutant à avancé.
- Plusieurs activités spéciales durant les soirées de ski (fondue au fromage, course organisée, soirée 2/1).
- Billets transférables dans les cinq stations de ski, en cas d'absence au cours.
- Bénéficiez de rabais avantageux sur l'équipement de ski chez Oberson sport.
- Cette année, l'École vous offre 9 soirées de ski pour le prix de 8.
- Pour seulement 245 \$; détenteurs d'une passe de saison: 115 \$
- Compétition et planche à neige: 265\$;
 détenteurs d'une passe de saison: 125\$
- Moniteurs certifiés par l'Alliance des moniteurs de ski du Canada.
- Profitez de la passe de saison ski de soirée offerte au prix de 159,99\$.
- Moniteurs d'expérience certifiés niveaux 2 et 3 de l'Alliance des moniteurs.

Transfert des journées de maladie

Si vous avez procédé l'an dernier à un transfert de votre banque de maladie vers un RÉER, un de nos conseillers communiquera avec vous afin d'obtenir vos instructions de placement.

Si vous n'avez pas procédé à un transfert à votre RÉER l'année dernière ou s'il s'agit de votre premier transfert, nous vous invitons à communiquer avec votre conseiller ou à composer le 514 849-3761 poste 3327, afin d'être accompagné dans votre démarche. Vous pouvez aussi nous communiquer vos instructions via notre site internet au www.caisse-police.qc.ca.

N'oubliez surtout pas de compléter le formulaire du GAAD disponible à votre unité, avant le 31 janvier prochain.

La période RÉER est amorcée... Évitez la cohue des dernières semaines!





SIÈGE SOCIAL

460, rue Gilford, Montréal (Québec) H2J 1N3

Téléphone: 514 849-3761 Télécopieur: 514 849-6804 CENTRE DE SERVICE

7955, boul Louis-H.-LaFontaine

Montréal, arrondissement Anjou (Québec) H1K 4E4

Boîte information: 514 849-3762 poste 3333 pour mieux vous informer!

À l'aube de cette période de réjouissance, les dirigeants, la direction et l'ensemble du personnel souhaitent vous transmettre, à vous ainsi qu'à chacun des membres de votre famille, leurs meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité pour la nouvelle année!

En 2008, chacune de nos actions sera inspirée par notre désir de vous satisfaire.

Joyeuses fêtes & Bonne et heureuse année!

Votre caisse vous offre une nouvelle année chanceuse: un magnifique prix à gagner chaque mois!

Surveillez l'arrivée du calendrier chanceux

Pour les policiers et policières actifs-ves: par l'intermédiaire des moniteurs et délégués à la mi-décembre

Pour les retraités:

en complément à l'édition de janvier du magazine *Appartenance* livré à domicile

Pour s'inscrire et connaître tous les détails du concours:

www.caisse-police.qc.ca

Horaire du temps des fêtes

FERMÉE

Les 25, 26 décembre 2007 et les 1^{er} et 2 janvier 2008

MODIFICATIONS

Fermeture à 14 heures, les lundis 24 et 31 décembre

Fermeture à 16 h 30 plutôt qu'à 19 heures les jeudis 27 décembre et 3 janvier

CENTRE DE SERVICE

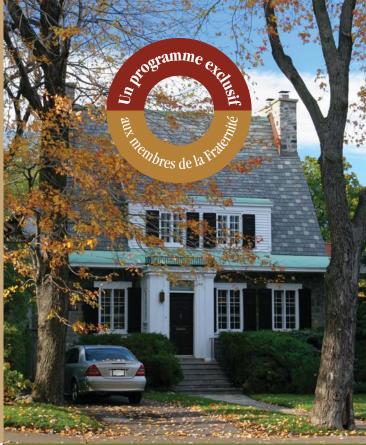
Les activités seront rapatriées à la caisse du 24 décembre au 4 janvier inclusivement

Chez Beaucage Mercedem nous vous offrons un programme d'assurance auto et habitation adapté à vos besoins.





Avec Beaucage Mercedem, vous bénéficiez maintenant de rabais cumulatifs allant jusqu'à 40 % pour l'auto et 25 % pour l'habitation!



Vous possédez un commerce ? Vous êtes propriétaire locatif ?

Nous vous accordons automatiquement un rabais de

15% sur le meilleur prix obtenu auprès de la concurrence*.

POUR CONNAÎTRE LES AVANTAGES DE VOTRE PROGRAMME COMMUNIQUEZ AVEC NOUS SANS OBLIGATION DE VOTRE PART

(514) 875-6600 1-800-643-1853 www.beaucagemercedem.com

* Certaines restrictions peuvent s'appliquer.